

JOURNAL DE LA HAYE.

PREZ DELA BONNEMENT.
 La Haye. Provinces,
 pour un an . . . 26 fl. 30 fl.
 six mois . . . 14 » 16 »
 trois mois . . . 7 » 8 »

DEUX INSERCTIONS.
 Les 5 premières lignes à fl. 50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
 à La Haye, Lage Nieuwstraat
 derrière le Prinsgracht, Noorderzijde
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
 ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, Nieuwstraat
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE, 9 Mai.

Dans sa séance du 6 de ce mois, la Première Chambre des États-Généraux a adopté les projets de loi suivants, votés par la Seconde Chambre :

- 1° Le projet de loi relatif aux concessions accordées au commerce français relativement à la navigation rhénane ;
- 2° Celui sur les pensions civiles ;
- 3° Les différents projets de loi portant augmentation du budget des dépenses de 1846 et 1847 pour le paiement des pensions.

Le Roi vient de faire parvenir une somme de 500 fl. et la Reine celle de 250 fl. pour le soulagement des pauvres malades.

M. J. J. Kivits, récemment nommé conseiller d'Etat.

Nous avons reproduit dans notre numéro du 5 de ce mois un article de l'Observateur rhénan qui démentait les bruits répandus depuis deux ans par la presse allemande et française sur la constitution représentative que le roi de Prusse aurait l'intention de mettre en vigueur. De la manière dont l'article en question était rédigé, nous avons cru y remarquer quelque chose de plus qu'un article ordinaire de journal, et nous avons pensé pouvoir d'autant plus le qualifier de presque officiel qu'il y est dit : « Le gouvernement prussien juge à propos de répondre officiellement à ces suppositions. »

L'Observateur rhénan du 8 dit que l'article en question n'était pas semi-officiel. Toutefois, ajoute ce journal, nous nous réjouissons si la reproduction de cet article a pour résultat de faire cesser le bruit de toutes ces canards constitutionnels.

Par arrêté du 24 avril de S. M. le roi des Belges, M. le baron F. van Zuylen van Nyevelt, ancien ministre de légation de deuxième classe à La Haye, est promu au grade de secrétaire de première classe.

Un article qui a deux mérites, celui d'être écrit avec une logique très-étendue, établit fort bien la contradiction dans laquelle M. Thiers est tombé en face de lui-même, en voulant, d'une part, que le roi règne et ne gouverne pas, et en se prononçant, d'autre part, pour la régence de M. le duc de Nemours, qui devait, selon lui, mieux gouverner que Mme la duchesse d'Orléans.

Comment dit ce journal, ce qui paraît à M. Thiers un danger, constituer une garantie pour l'avenir ?

La France nous semble bien curieuse. N'importe, nous allons travailler pour lui en travaillant pour M. le duc de Nemours, et qu'en ce moment il veut se venger de l'erreur où il était tombé. M. Thiers parlait alors pour son ambition, il parle aujourd'hui pour sa vanité !

Le Journal des Débats rentre dans la controverse suscitée par l'attentat de Constantinople, sur les attributions de la royauté, et il répond à la fois au Constitutionnel et au National. Au Constitutionnel, il réplique en rappelant que M. Thiers avait abandonné sa fameuse maxime dans une brochure publiée en 1831. Il se défend, d'autre part, contre le National, qui l'accuse de se rapprocher des légitimistes par ses doctrines absolutistes. Il y a, dit-il, cette différence entre eux et lui, que les légitimistes prétendaient en 1829 que le roi pouvait gouverner sans le concours des chambres, tandis que lui soutient aujourd'hui que ce concours est obligatoire. La révolution de 1830 n'a été faite que pour le triomphe de cette doctrine.

Les principes que nous défendons aujourd'hui, ajoute le

Journal des Débats, sont exactement ceux que nous défendions en 1830. Si la restauration les avait suivis, elle ne serait pas tombée. Charles X n'aurait pas fait les concessions de juillet, M. de Polignac n'aurait jamais été ministre. La restauration, en un mot, ne se serait point mise en réurrection contre la charte, pour échapper à la nécessité de passer au vœu public ; le roi aurait gouverné, mais il aurait gouverné constitutionnellement. La France ne lui demandait pas autre chose.

Nous ne trouvons pas encore aujourd'hui dans le Moniteur, le discours de M. l'archevêque de Paris. Voici, dit le Constitutionnel, le sens de la phrase qui a déplu et qui fait mettre le discours à l'index : « L'église n'a besoin de la protection de personne ; elle ne demande que la liberté. »

La Nouvelle Gazette de Zurich mande que le parti libéral dans les élections du grand conseil a remporté une victoire complète. Parmi 171 élections qui sont connues jusqu'ici, 137 appartiennent à ce parti, tandis qu'il n'en revient que 29 aux conservateurs pur sang ; quant aux cinq autres, leur couleur politique n'est pas connue.

La Gazette fédérale dit au sujet des élections que l'opposition sera plus faiblement représentée dans le grand-conseil qu'on ne le présumait, mais que cependant elle n'a rien perdu de ses talents oratoires.

Le même journal ajoute qu'on aurait pu s'attendre à une majorité décisive du parti ultra-radical, mais jamais à voir dans le grand-conseil des éléments radicaux tels qu'on les trouvera maintenant dans cette assemblée.

Un littérateur français très-distingué, M. le chevalier Dinocourt, se trouve depuis quelques jours à La Haye avec l'intention de se fixer en Hollande pour faire l'éducation de quelques jeunes gens de familles distinguées. M. Dinocourt, qui a séjourné pendant plusieurs années à St-Petersbourg, où il professait à l'Académie du corps des pages, du 1^{er} corps des cadets et des ingénieurs des mines, la littérature française, la statistique, l'économie politique et la géographie, est muni des recommandations les plus honorables, entr'autres pour une des premières maisons de La Haye, que nous sommes autorisés à désigner aux personnes qui désireraient se procurer de plus amples renseignements à ce sujet.

L'établissement du tir au pistolet, organisé par l'arquebusier M. Pégurier, situé au Zuid-Oost-Buitensingel, au local nommé Hof van Pruisen, sera ouvert au public à partir de demain, dimanche 10 mai.

Affaires d'Angleterre.

La situation des affaires publiques dans la chambre des communes d'Angleterre depuis six semaines a été assez bien caractérisée par un journal de Londres. Voici, dit-il, un omnibus qui passe Temple-Bar au galop, et s'élance dans la rue avec une fière impétuosité : c'est le corn-bill. Mais à ce moment un chariot pesamment chargé débouche d'une rue transversale, et s'empare de toute la largeur de la voie, c'est le bill de coercition. L'un et l'autre persèverent, poussent en avant, et s'enchevêtrent d'une manière inextricable. Pendant ce temps-là une masse de voitures s'accumule derrière cet obstacle et augmente la confusion, et la circulation est arrêtée.

C'est en effet ce qui est arrivé dans la chambre des communes. Le bill des céréales, confiant dans sa première majorité, s'avancait fièrement sur la route de la chambre des lords, où il comptait arriver sans encombre. Mais l'Irlande, qui n'a rien à perdre à la confusion et dont le gâchis est pour ainsi dire l'état normal, est venue encore une fois se jeter au travers de la politique anglaise, et pendant six semaines elle a tout arrêté. Nous

voulu leur demander si c'était un procédé licite que d'introduire dans un pamphlet en action, non-seulement des personnages contemporains appartenant à une société existante, mais d'y travestir tout ce qui porte en France le nom de chrétien, en ameutant contre une religion, qu'on appelle celle de la majorité des Français, les mauvaises passions qui se remuent surtout dans la grande ville où toutes les extrémités se rencontrent, celles du bien comme celles du mal. Je les ai rendus juges de cette question entre M. Sue et la critique, et je n'ai reculé personne sur la F. S. de ce grand jury que je viens d'indiquer. Est-ce une guerre loyale que celle-là, une guerre légitime ? Si l'on veut attaquer des adversaires, est-ce en confondant le roman et l'histoire, et en prenant, non pas la raison, mais les passions pour juges, qu'on a le droit de les attaquer ? Quand il s'agit de voir clair, est-ce un bon moyen que de passionner les esprits, c'est-à-dire de commencer par éteindre les bougies ? Un écrivain a-t-il le droit de faire fuger, sur les préventions qu'il excite, l'opinion qu'il combat, et de la faire juger sur une effigie qu'il a peinte lui-même à dessein avec les plus noires couleurs ?

N'allez pas alléguer le Tartuffe de Molière. Le Tartuffe est une horrible exception, mais une exception ; autour de ce personnage, le véritable christianisme trouve des interprètes et des représentants. Tartuffe, dans l'ouvrage de M. Sue, ce n'est plus l'exception, c'est la règle. Il remplit tout, il est partout. Le père d'Aigrigny, Rodin, l'abbé du couvent de Sainte-Marie, le docteur Balcinier, le financier Tripeau, le négociant de Batavia, Morok, Dumoulin, madame Grivois, tout ce qui fait profession de christianisme dans l'ouvrage, c'est Tartuffe. Gabriel seul est excepté, et Gabriel com-mence déjà à ne plus être chrétien. Est-ce peindre, que de peindre ainsi ? N'est-ce pas plutôt défigurer ? Ce procédé n'équivaut-il pas à celui d'un homme qui altère les documents qui doivent aider à découvrir la vérité dans un procès ?

Voilà ce que j'ai dit, ou du moins ce que j'ai voulu dire, et on voit qu'il n'y a point dans tout cela l'ombre d'intolérance religieuse, l'apparence d'hostilité contre la liberté de discussion, que nous voulons aussi large que possible, mais que nous voulons loyale et s'arrêtant aux limites marquées par la vérité et la justice, qui doivent toujours mesurer le champ clos où se rencontrent les idées. Néanmoins, je ne me fais pas illusion : on seindra de croire que, si ce n'est pas le jésuite, c'est du moins le catholique qui attaque M. Sue. On représentera comme l'effet d'une rancune religieuse des critiques qui ne sont dictées que par la justice et l'amour de la vérité. Il ne

avons déjà dit comment la question s'était engagée. La chambre des lords avait voté à l'unanimité un bill pour réprimer les assassinats qui désolent l'Irlande. Il est d'usage invariable que les bills envoyés de la chambre des lords soient immédiatement lus une première fois dans la chambre des communes. Cette première lecture est une pure affaire de forme, car elle n'engage à rien : ce n'est qu'une promesse de prise en considération qu'une chambre ne saurait refuser à l'autre, et la véritable discussion politique s'engage toujours sur la seconde lecture.

Sir Robert Peel, qui est par excellence l'homme des précédents, ne pouvait y manquer dans cette circonstance, et le gouvernement proposa la première lecture du bill de coercition. Le parti whig, par respect pour la coutume et en même temps pour ne pas entraver la marche du corn-bill, se déclara disposé à voter immédiatement avec le ministère. Mais les Irlandais, très-décidés à combattre le bill de coercition dans toutes ses phrases, ne voulurent pas céder, et alors s'engagea cette longue lutte qui a usé le temps le plus précieux de la session.

Cette question incidente a jeté de la désunion dans les partis ; elle a eu surtout pour effet de provoquer une grande irritation en Angleterre contre l'Irlande. Les whigs ont voulu pendant quelque temps faire retomber sur sir Robert Peel la responsabilité de cet embarras inattendu ; mais ils ont été bientôt forcés de reconnaître que la première faute en était à l'humeur intraitable des Irlandais. Alors a commencé de part et d'autre une série de récriminations qui laisseront certainement des traces. Les Irlandais, combattant pour leur propre cause, ont soutenu seuls le poids de la lutte contre le ministère ; le reste de l'opposition n'y a pris aucune part. Un jour, quand les whigs auront besoin de l'Irlande, cet abandon leur sera compté.

L'attitude des whigs dans ce débat a été des plus curieuses. Vivement désireux de voir passer le corn-bill, d'abord parce que c'est une mesure libérale, et ensuite parce que c'est une question qui doit nécessairement être réglée avant que la voie du pouvoir leur soit ouverte, ils faisaient aux deux côtés, aux Irlandais et au premier ministre, les appels les plus émotifs pour déterminer l'un des deux à céder le pas.

« Voyons, disaient-ils aux Irlandais, vous avez fait preuve de force, il y a plus d'un mois que vous arrêtez toutes les affaires : vous devez être satisfaits. On saura désormais qu'il faut compter avec vous, mais ne vous engagez pas votre pouvoir. Vous avez beau faire, vous n'arrêterez pas toujours une mesure que le peuple anglais est résolu à faire passer. L'Angleterre est bien disposée pour vous, mais il ne faut pas abuser de sa bonne volonté. Ne la tournez pas contre vous, vous ne pouvez pas vous passer d'elle. »

Et comme les Irlandais faisaient la sourde oreille, les whigs se retournaient vers sir Robert Peel, et lui disaient :

« Et vous, sir Robert Peel, vous, l'homme de la grande mesure, comment perdez-vous votre temps à lutter contre ces enfantillages ? Vous savez bien que vous êtes le plus fort ; vous pouvez céder sans compromettre votre dignité. Ne compromettez pas votre grande mesure pour si peu. Les Irlandais sont des enfants ; montrez-vous le plus sage en leur cédant. »

Et les Irlandais, de leur côté, répondaient :

« Que nous importe votre corn-bill et votre réforme communale ? Les lois anglaises, faites par l'Angleterre pour l'Angleterre, l'Irlande en sera-t-elle moins pauvre, moins affamée, moins opprimée ? Les manufactures anglaises prospéreront et s'enrichiront, mais la famine et la fièvre dévoreront toujours l'Irlande. Ah ! vous vous plaignez de ce que nous embarrassons vos affaires ; vous voulez que nous votions bien tranquillement des lois libérales pour vous, pendant que vous votez pour nous des lois renouvelées de Guillaume-le-Conquérant. Faites d'abord justice à l'Irlande, et l'Irlande vous laissera faire vos affaires. »

C'est au milieu de cet échange de dures vérités que s'est poursuivie cette campagne, fâcheuse pour tout le monde. Un seul parti en a profité, du moins provisoirement, le parti protectionniste. Il a eu six semaines de répit, et il a essayé un moment de faire une coalition avec les Irlandais ; mais il n'a réussi

pas à laisser cette ressource aux amis de l'auteur du Juif errant. Avant d'étudier son livre au point de vue religieux, nous avons fait voir sa faiblesse comme œuvre d'art ; après avoir montré ses torts contre la religion, il nous reste à l'envisager, abstraction faite du catholicisme, et seulement au point de vue de l'utilité et de la morale sociales.

« — Qu'est-ce à dire ? M. Sue est donc un moraliste ? »

Hélas ! oui, un moraliste, et, qui plus est, un législateur qui reformera nos codes quand nous voudrons, et qui, nouveau Solon et moderne Lycurgue, a des constitutions romantiques toutes prêtes pour les peuples qui voudront se laisser rendre heureux par lui.

« — Moraliste ! Et depuis quand ? Où ? comment a-t-il donc étudié la morale ? Par quelle intuition subite l'a-t-il devinée ? Est-ce au bal, entre deux mazourka ? autour d'un bol de punch, ou dans un petit souper régence, comme on dit aujourd'hui ? L'auteur d'Atar-Gull moraliste ! Moraliste l'auteur de la Salamandre ! L'auteur de Pék et Plok, de la Cou-skaratcha, de l'Hôtel Lambert, moraliste ! Allons donc ! c'est une gageure que vous avez faite, et que très-certainement vous perdrez. »

Voilà ce que disent ceux qui prennent le plus gaiement la chose, tant cette idée de voir M. Sue se présenter comme un moraliste a paru surprenante et originale. C'est toujours l'effet des vocations nouvelles. Il est très-beau à M. Sue, sans doute, de vouloir faire de la morale, mais on n'y était pas préparé. Quant aux esprits sévères, ils ont absolument refusé de se prêter à cette fantaisie. Il en est un surtout qui l'a appréciée avec une verve d'indignation éloquente qui laisse bien loin en arrière nos plus vives critiques contre l'auteur du Juif errant.

« — Sous l'empire de l'enivrement littéraire, a écrit ce rude censeur, les romanciers comme les philosophes ont revêtu les palmes de l'apostolat. Certes, c'est là une prétention singulière de la part de ces esprits qui ont abusé de tout, même du talent, et qui ont fait du commerce des lettres l'industrie la plus vulgaire. Les romanciers de cet ordre, devenus des moralistes, des réformateurs de la société ! En vérité, la prétention est étrange, elle est digne de notre temps ! Avant de regarder autour d'elle, cette littérature aurait mieux fait peut-être de s'interroger, de sonder ses reins, pour employer une expression biblique. Après avoir été sceptique ; raffiné ; blasé en toutes choses ; avide et peu scrupuleux ; il ne lui manquait plus que de devenir hypocrite, de prendre la morale en guise de manteau ; et la réforme sociale comme un dernier expédient pour battre monnaie. Ce

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 10 MAI 1846.

CRITIQUES SUR LE FEUILLETON-ROMAN.

LE JUIF ERRANT DE M. EUGÈNE SUE.

PORTÉE SOCIALE DU LIVRE.

En étudiant le livre de M. Sue au point de vue religieux, je n'ai pas voulu m'adresser aux personnes qui partagent nos croyances. Ou mes expressions ont été mal entendues, ou je n'ai pas donné aux observations que j'ai présentées le développement d'importance et de violence d'un homme qui, heurté dans ses convictions, se laisse aller à l'indignation de ses coreligionnaires celui qui ne les partage pas. L'indignation de ses coreligionnaires celui qui ne les partage pas. L'indignation de ses coreligionnaires celui qui ne les partage pas.

Au-dessus de toutes les religions, il y a un fonds commun d'idées de justice, d'honnêteté, de raison, qui est la première révélation que Dieu a faite à l'homme. Dans ce sublime Evangile, dont les platoniciens faisaient graver les premières paroles sur le frontispice de leurs écoles, il est parlé d'une double lumière : l'une, qui éclaire tout homme venant en ce monde ; l'autre, qui se personnifie dans une révélation vivante qui est venue pour dissiper les ombres et rectifier les erreurs qui avaient altéré les connaissances écrites par la main de Dieu dans la raison de l'humanité.

C'est à ce fonds commun d'idées de justice, de raison, et de sentiments de générosité et de fraternité humaine, que je me suis adressé. J'ai voulu demander aux lecteurs de toutes les opinions, de tous les cultes, et non seulement aux croyants, mais aux philosophes qui veulent prolonger la religion naturelle de Platon et de Socrate, dix-huit siècles et demi écoulés après la prédication de l'Evangile, qui a révélé les dogmes soupçonnés par le premier et donné une sanction à la morale entrevue par le second ; j'ai

Voir le Journal de La Haye d'hier.

« L'affaire, a-t-il dit, n'est plus entre vos mains ; elle ne peut plus être l'objet de petites manœuvres et de petites conventions dans cette chambre. Elle est déjà réglée en dehors de cette enceinte ; et si vos artifices peuvent l'ajourner pour quelque temps, tout ce que vous pourrez en retirer, c'est qu'il vous faudra prendre à la place de ce qu'on vous offre une mesure d'abolition totale et immédiate. En vérité, quand je vois encore entretenir de pareilles illusions sur l'état de l'opinion publique, je me prends à désirer que le premier ministre puisse avoir l'occasion de faire bientôt appel au pays ; car le pays donnerait à nos adversaires une leçon à laquelle ils ne paraissent guère s'attendre. »

« La coalition irlandaise et protectionniste est en effet tombée dans l'eau, au milieu d'un profond ridicule. Sir Robert Peel, qu'on croyait avoir ébranlé, lassé et découragé par ces obstacles multipliés, n'a fait que s'attacher de plus en plus étroitement à sa grande mesure, et il a fini par le déclarer en des termes qui ont dû prouver aux protectionnistes qu'ils luttaient inutilement. »

« Tout ce qui vient de se passer, a-t-il dit, n'a fait que me convaincre plus fortement de la nécessité de régler les *corn-laws* d'une manière permanente et définitive. Je ne nierai pas que mon opinion sur cette question n'ait tout récemment subi un grand changement ; mais ce changement est que des restrictions que je ne croyais d'abord qu'impolitiques, je les regarde maintenant comme injustes. En conséquence, ce sentiment de leur injustice rend impossible de ma part toute espèce de transaction. »

« C'est sur ces entrefaites qu'est survenu l'incident à la suite duquel M. Smith O'Brien a été emprisonné par ordre de la chambre. Cette affaire, qui paraît en ce moment fort insignifiante, mais qui pourrait devenir plus grave qu'on ne le pense si le prisonnier voulait en appeler aux tribunaux ordinaires et engager le conflit entre la justice et la législature, a hâté le terme de la résistance des Irlandais, qui, du reste, était à bout. »

« La discussion du bill des céréales, après s'être trainée péniblement pendant plusieurs semaines, a pris enfin des allures plus vives, grâce à l'insistance avec laquelle sir Robert Peel presse l'adoption de son projet de loi favori. La question peut être considérée dès maintenant comme résolue. Les partisans du système de protection font d'inutiles efforts pour allonger le débat, seule ressource qui leur reste aujourd'hui. La chambre est résolue à ne se laisser arrêter par aucun incident. Mardi, elle s'est formée en comité général pour la discussion des clauses du bill, et elle les a successivement adoptées. Quelques amendements, proposés par lord G. Bentinck et d'autres membres, ont été rejetés à l'unanimité. La chambre a ensuite, aux applaudissements de la majorité, que le rapport sur le bill serait présenté aujourd'hui. Sur la motion de sir Robert Peel, l'assemblée s'est une seconde fois réunie en comité pour la discussion des clauses du bill du nouveau tarif douanier. Les diverses dispositions de ce projet ont été adoptées sans opposition, et la chambre a décidé que le rapport lui en serait également présenté samedi. »

« Dans la séance de mercredi, la chambre des communes a repris la discussion du bill pour l'abrogation des anciens décrets portés contre les catholiques. M. Colquhoun, l'un des anglicans les plus intolérants de la chambre, a présenté une motion d'ajournement à six mois. Nous ne doutons aucunement qu'elle ne soit rejetée à une forte majorité. »

« Le bill dont les communes sont saisies, ne lui a pas été soumis par le ministère, mais par M. Anstey. Celui qui est en discussion à la chambre des lords lui a été, au contraire, présenté au nom du gouvernement. Il existe entre ces deux bills plusieurs différences qu'il est bon de remarquer. Le bill soumis à la chambre haute est d'une application plus générale que celui qui a été proposé par les catholiques. Il abroge des statuts nombreux qui regardent les juifs et les sectes dissidentes ; mais il est

« bien moins complet que celui de M. Anstey en ce qui touche les catholiques, c'est-à-dire qu'il laisse subsister plusieurs dispositions absurdes et tyranniques dont ceux-ci tiennent avec raison à s'affranchir. Ces dispositions sont depuis longtemps tombées en désuétude ; cependant il importe d'en purger le code de l'Angleterre, car il est arrivé plus d'une fois à des ministres anglicans, d'en demander l'application, et toujours les tribunaux ont eu soin de leur donner gain de cause. Ainsi, dans la séance du 30 avril de la chambre des lords, lord Lyndhurst a rappelé qu'en 1841 il y avait eu quinze condamnations prononcées contre les catholiques qui avaient refusé d'assister aux offices de l'église anglicane. Le ministre de l'intérieur a même été contraint d'interposer plusieurs fois son autorité pour empêcher des poursuites de ce genre. Ce seul fait en dit plus que de longs commentaires sur l'intolérance de certains ministres de l'église établie. »

« Nous livrons à nos lecteurs les réflexions suivantes d'un journal anglais, le *Quarterly Review* : « Depuis bien longtemps le Royaume-Uni n'avait offert, en fait de préparatifs belliqueux, rien qui ressemblât à ce dont nous sommes témoins. Nos arsenaux, nos fonderies, nos chantiers, nos moulins à poudre, tout pullule d'ouvriers ; partout on travaille sans relâche. Il n'est aucune grande station navale qui ne présente une activité dont il n'y ait pas eu d'exemple depuis le retour de la paix en 1814. Le long de la Manche, s'élevaient des ports de refuge destinés à offrir à nos bâtiments un abri contre les éléments aussi bien que contre des forces ennemies ; pour défendre ces rades, pour venir en aide à la navigation côtière, des vaisseaux de 74 canons sont transformés en frégates à vapeur ; on s'occupe avec toute l'énergie possible, de mettre ces nouveaux navires en état d'agir. Notre marine à voile est en état de tenir tête aux forces navales réunies de tout le reste du monde, et notre marine à vapeur ne saurait nulle part rencontrer une résistance accompagnée de succès. Mais nous devons être à l'abri chez nous, tandis que nous irions au loin frapper l'ennemi ; une multitude de bras travaillent à renforcer les anciens moyens de défense de nos côtes, à en élever de nouveaux. »

« Portsmouth et Plymouth présentent à la mer un front plus formidable qu'il ne l'avait jamais été ; les retranchements qui doivent protéger l'arsenal de Woolwich et les chantiers de Sheerness, sont tracés ; un corps de vétérans, fort de 10,000 hommes, capables de rendre d'immenses services, vient d'être organisé ; l'armée de ligne reçoit 9,000 hommes de renfort et la milice, cette institution qu'on avait laissée périr, revient à la vie. »

« Tout cela est nécessaire ; le gouvernement s'était laissé endormir dans l'indolence. La science remporte sur la nature des triomphes qui ne sont que les avant-coureurs de triomphes encore plus éclatants ; notre position insulaire et la supériorité de nos forces navales ont cessé de nous prêter cette sauve-garde dont nous avons joui durant les anciennes guerres. Nos hommes d'Etat semblent avoir compris depuis fort peu de temps seulement que cette mer qui protégeait nos pères, n'est plus un infranchissable fossé placé autour de la Grande-Bretagne ; elle offre au contraire une voie sûre et facile à un ennemi qui se déciderait à assaillir soudainement quelque point isolé de nos possessions dans les deux hémisphères. Que serait devenu Malte, il y a quelques années, si la querelle entre M. Thiers et lord Palmerston s'était envenimée ? Il n'y avait pas même une goëlette de guerre dans la rade de Cité-Valette ; sur les remparts, rien que des canons de faible calibre, devenus, grâce au cours des années et à l'effet des saisons, à peu près hors d'état de servir ; les canonnières étaient à peine en nombre pour en tirer un salut ; la flotte française avait quitté les Dardanelles dans des vues hostiles ; comme de part et d'autre on s'y attendait, si elle s'était présentée devant Malte, qu'en advenait-il ? Que serait-il arrivé en Angleterre, si les 20,000 hommes que la France avait sous la main, s'embarquant subitement sur l'escadre de l'Inde, se trouvaient à Portsmouth et à Spithead. Ce n'est certes ni l'aurore de gloire qui entoure cet antique vaisseau, ni la poignée de troupes qui étaient réunies derrière les retranchements qui auraient empêché l'entière destruction du plus important de nos chantiers, ou qui aurait opposé un obstacle sérieux à une marche sur Londres. »

« L'application de la vapeur a changé complètement notre position comme pouvoir militaire. Une nuit sombre, un de ces brouillards fréquents dans la Manche, en voilà assez pour permettre à un ennemi entreprenant de jeter trente, quarante et même cent mille hommes sur nos côtes, sans que nous ayons aucun moyen pour l'empêcher. Il y a vingt-cinq ans, il fallait du temps pour concentrer une armée sur le rivage qui nous fait face, et pendant ces manœuvres qu'on ne pouvait nous cacher, nous pouvions nous mettre suffisamment sur nos gardes et organiser une résistance efficace contre l'invasion. Aujourd'hui, tout est changé ; la France sera bientôt ouverte de chemins de fer qui mettront sa capitale en communication avec ses frontières. Une opération qui aurait autrefois exigé quinze jours, s'accomplira en quelques heures. Jeter 40,000 hommes au delà du Pas-de-Calais est la chose la plus facile du monde. Si nous nous en tenons à considérer les obstacles naturels de Brest à Falmouth, douze heures suffisent à des vapeurs. Dunkerque est à peine à sept heures de l'embouchure de la Tamise. Cherbourg est à égale distance de Spithead, de Boulogne et de Calais, vous atteignez en trois heures cet espace ouvert qui s'étend entre Ramsgate et Walmer. »

« Si l'on peut hâter ce mouvement, rien de mieux. Que l'on propose le redressement des griefs, la destruction des abus, c'est un zèle tout à fait louable. Nous, surtout, qui ne professons pas l'opinion, assez nouvelle en économie politique, du Juif errant, qui attribue les souffrances des classes ouvrières à la malédiction dont elles ont été frappées dans sa personne, quand il a refusé de laisser asseoir le Christ à sa porte, nous désirons du fond du cœur que leur condition soit améliorée ; mais, en perfectionnant le tableau, encore faut-il ne pas briser le cadre qui le contient. C'est un mauvais moyen d'améliorer l'ordre social que de le détruire. Le Juif errant, avec ses inconvénients et ses ombres, c'est encore une conquête, fruit des labeurs des générations qui nous ont précédés, et il y a tout à la fois présomption et imprudence à vouloir remplacer le travail des siècles par les improvisations de l'esprit d'innovation et d'utopie, qui détruit des réalités à demi satisfaisantes, pour entreprendre de bâtir, sur leurs ruines, l'édifice impossible du bien absolu. L'imagination l'entrevoit quelquefois dans ses rêves dorés, mais la froide et sévère raison dissipe bientôt ce mirage trompeur, et elle nous apprend que l'imperfection des sociétés humaines tient à l'imperfection de l'homme, qu'on peut rendre meilleur sans doute, mais, que jamais on ne rendra parfait ; de sorte qu'autant il faut admirer et louer ceux qui se dévouent au perfectionnement des hommes et des sociétés humaines, autant il faut se défier de ceux qui, en faisant apparaître la fausse image d'une perfection impossible sur la terre, détruisent le bien idéal, le bien possible. Guides trompeurs qui, arrachant l'humanité des voies où elle avance, lentement peut-être, mais où elle avance, la jettent dans des voies sans issues, en faisant marcher devant elle de fausses lueurs qui la conduisent aux abîmes ! »

« Eh bien ! la morale sociale, dans M. Sue, a précisément ce double caractère. Elle se compose de deux mobiles : une sainte violence, hyperbolique, des vices et des abus des sociétés existantes, et le pressentiment adhésif, quoique vague et indéterminé, d'une société imaginaire où l'humanité a besoin de bonheur que le cœur de l'homme éprouve sera satisfait. »

« Sous prétexte de remplir les âmes d'une généreuse indignation contre les abus qui se rencontrent dans la société moderne, telle qu'elle est constituée, l'auteur accumule des tableaux, tantôt cyniquement horribles, tantôt horriblement cyniques. Reportez-vous au début du *Juif errant*. Désespérant de descendre plus profondément dans la corruption et dans la perversité hu-

« Supposons que lord Palmerston reprenne la direction des affaires étrangères, supposons que l'adroit (*dexterous*) roi des Français vienne à mourir, supposons un de ces mille accidents qui excitent la jalousie ou blessent l'orgueil d'une nation susceptible, est-il un seul de nos lecteurs assez naïfs pour supposer que nos voisins resteront un an entier à crier, à menacer, à faire les fanfarons, sans frapper, comme font en ce moment les Américains ? Non, certes. La France sait bien que c'est dès le début qu'il lui faudrait un succès. Si nous n'étions pas sur nos gardes, nous apprendrions qu'un débarquement est accompli, tout en apprenant que la guerre existe. Qu'on ne parle pas de bloquer les ports ennemis. La vapeur a détruit de fond en comble le système du blocus. Un orage dispersé votre escadre ; avant qu'elle ne se rallie, toutes les embarcations, le long de la côte, auront mis à la mer. Quelques-unes seront capturées peut-être, mais d'autres échapperont, et si cette tentative s'effectuait dans la nuit, les chances sont pour que tout échappe. Des ordres seraient expédiés aux vapeurs pour qu'ils fussent prêts à telle heure, et précisément, à cette même heure, des troupes nombreuses devant toute nouvelle, arriveraient de Paris et des points intermédiaires. Il ne faudrait que joindre, réunir des wagons. Nul doute que l'armée ainsi lancée au delà du détroit ne fût compromise ; mais l'enthousiasme, le dévouement, l'intrepidité des militaires français garantissent qu'au premier signal, 40,000, 80,000 soldats se présenteraient pour réclamer l'honneur et le privilège de brûler Portsmouth, Chatham et Sheerness, dussent les flammes qu'ils auraient allumées être éteintes dans leur propre sang. »

Nouvelles de l'Amérique.

« Nous recevons par Londres des nouvelles de New-York jusqu'au 13 avril. Le 9, M. Ingersoll, président du comité des affaires étrangères, a présenté au sénat une motion afin d'obtenir communication de toutes les pièces relatives à l'emploi des fonds secrets des affaires étrangères depuis le 4 mars 1841 jusqu'à la retraite de M. Webster, alors chef de ce département. Le but de cette motion est de démontrer que M. Webster a fait un emploi illicite et abusif des fonds de l'état, qu'il s'en est servi pour acheter l'appui d'une partie de la presse dans l'affaire M'Leod et dans la question de la délimitation de la frontière du Nord-Est qui a été réglée par le traité Ashburton, et qu'en agissant ainsi M. Webster s'est rendu coupable de félonie. Après un assez vif débat, dans lequel les personnalités les plus violentes ont été échangées entre les amis de M. Webster et M. Ingersoll, la motion a été adoptée par 19 voix contre 28. »

« Le paquebot américain le *Zurich*, arrivé au Havre, le 5 mai au matin, apporte d'importantes nouvelles de New-York, qu'il a quitté le 19 avril au matin. La longue discussion du sénat sur la dénonciation du traité d'occupation conjointe s'est enfin terminée dans la séance du 15 ; la proposition de M. Crittenden pour la notification a été adoptée, avec un amendement qui introduit le mot *amicable*, après celui de *solution*. Comme il a été annoncé déjà, le sénat était disposé à attendre les nouvelles d'Europe avant de clore le débat ; mais une circonstance est venue, dit-on, en hâter l'issue. Sur la proposition de M. Clayton, le sénat avait demandé au président connaissance des correspondances qui pouvaient avoir été échangées entre les deux gouvernements depuis les dernières communications faites au congrès. M. Polk a répondu le 13 qu'aucune correspondance n'avait été échangée. »

« On voulut alors passer immédiatement au vote, mais le nouveau sénateur du Texas, le général Houston, ayant demandé à exposer ses vues sur la question, il a été convenu qu'il occuperait dans la séance du 17, le général Houston, a appuyé les vues de M. Polk, en se prononçant pour la dénonciation sans compromis, parce qu'autrement ce serait vouloir temporiser. »

« Le 15, M. Crittenden a proposé l'adoption de ses résolutions, que M. Allen a vivement combattues, en demandant le vote sur la dénonciation pure et simple, sans restriction ; mais cette proposition a été écartée par 32 voix contre 22. M. Johnson a ensuite proposé, sous forme d'amendement, d'ajouter le mot *amicable* après *solution*, et le sénat, passant immédiatement au vote, sur cette nouvelle proposition, elle a été adoptée à la majorité de 40 voix sur 54. Ce vote a produit la plus vive sensation à New-York et dans les autres parties de l'Union ; mais l'opinion générale était que la chambre des représentants, à qui doit être renvoyé le bill, ne le sanctionnera pas, à cause de l'amendement pacifique qui y a été introduit, et l'on craint, comme l'a dit M. Allen en lui donnant son appui, qu'il ne tombe entre les deux chambres. »

« La rupture entre les Etats-Unis et le Mexique est définitive ; le général Paredes a lancé une proclamation dans laquelle il déclare que la présence des troupes américaines sur les frontières, et les côtes du Mexique, le forcent à ne pas accueillir M. Slidell ; il proteste de nouveau contre l'annexion du Texas et l'inva-

« et de la description chorégraphique de la *Tulipe orangeuse*, sans parler des mœurs plus qu'excentriques de Couche-Tout-Nu, de Rose Pompon, de M. Dumoulin et de Céphyse, dite la reine Bacchanal. — Qu'est-ce donc encore que la morale sociale ? — Je vais essayer de vous le faire comprendre. Vous vous rappelez le *Tableau de Paris*, par Mercur, ce livre dont Rivarol disait « qu'il avait été pensé dans la rue et écrit sur la borne. » Eh bien ! cet ouvrage original, dont les *Mystères de Paris* sont le plagiat, commence déjà, à cause de la manière dont il a été pensé et écrit, à appartenir à la morale sociale. Peut-être avez-vous même prononcé le titre des *Nuits de Paris*, qu'on a appelées avec raison, un canotier en quatorze volumes ; car Bédif de la Bretonne a vu apparaître, à travers les hallucinations d'une imagination malade, toutes les plaies de la société, auxquelles il a donné ainsi des proportions exagérées. Il est descendu dans les bas lieux que l'on trouve dans les édifices bâtis de main d'homme, et il a fait l'inventaire de toutes les boues qu'ils peuvent contenir, sans épargner à ses lecteurs une infamie, un crime, une impureté. Quoi de plus ? il a fouillé les antres de la prostitution et les repaires du meurtre dans tout les sens, afin d'en faire sortir les miasmes pestilentiels qu'ils renferment. Pour le coup, voilà la morale sociale dans toute sa beauté. »

« La morale sociale consiste à tirer, des profondeurs où elles sont cachées, toutes les turpitudes que peut comporter la perversité humaine, et à en souiller l'imagination de ceux qui ne les auraient jamais connues. Elle consiste encore plus à exagérer les misères que renferment les sociétés, pour en faire le prétexte des attaques les plus violentes contre l'ordre social. Certes, les sociétés humaines sont loin de réaliser l'idéal de la perfection ; elles recèlent bien des vices et bien des misères, et c'est une chose bonne en soi que de réformer ce qu'elles ont de défectueux et de les purifier de l'alliage impur des abus et des excès, semblables à ces lèvres immondes qui rongent le corps. Tous les hommes de lumière et de vertu se sont consacrés, de génération en génération, à cette tâche, aussi honorable qu'utile. Le flambeau passe de main en main, mais il ne tombe pas : quand une main, épuisée par la mort, le laisse échapper, un autre le reprend, et l'humanité, depuis l'avènement du christianisme surtout, continue à avancer en se modifiant sans cesse, en élargissant le cercle des améliorations et des progrès. »

« Si l'on peut hâter ce mouvement, rien de mieux. Que l'on propose le redressement des griefs, la destruction des abus, c'est un zèle tout à fait louable. Nous, surtout, qui ne professons pas l'opinion, assez nouvelle en économie politique, du Juif errant, qui attribue les souffrances des classes ouvrières à la malédiction dont elles ont été frappées dans sa personne, quand il a refusé de laisser asseoir le Christ à sa porte, nous désirons du fond du cœur que leur condition soit améliorée ; mais, en perfectionnant le tableau, encore faut-il ne pas briser le cadre qui le contient. C'est un mauvais moyen d'améliorer l'ordre social que de le détruire. Le Juif errant, avec ses inconvénients et ses ombres, c'est encore une conquête, fruit des labeurs des générations qui nous ont précédés, et il y a tout à la fois présomption et imprudence à vouloir remplacer le travail des siècles par les improvisations de l'esprit d'innovation et d'utopie, qui détruit des réalités à demi satisfaisantes, pour entreprendre de bâtir, sur leurs ruines, l'édifice impossible du bien absolu. L'imagination l'entrevoit quelquefois dans ses rêves dorés, mais la froide et sévère raison dissipe bientôt ce mirage trompeur, et elle nous apprend que l'imperfection des sociétés humaines tient à l'imperfection de l'homme, qu'on peut rendre meilleur sans doute, mais, que jamais on ne rendra parfait ; de sorte qu'autant il faut admirer et louer ceux qui se dévouent au perfectionnement des hommes et des sociétés humaines, autant il faut se défier de ceux qui, en faisant apparaître la fausse image d'une perfection impossible sur la terre, détruisent le bien idéal, le bien possible. Guides trompeurs qui, arrachant l'humanité des voies où elle avance, lentement peut-être, mais où elle avance, la jettent dans des voies sans issues, en faisant marcher devant elle de fausses lueurs qui la conduisent aux abîmes ! »

« Eh bien ! la morale sociale, dans M. Sue, a précisément ce double caractère. Elle se compose de deux mobiles : une sainte violence, hyperbolique, des vices et des abus des sociétés existantes, et le pressentiment adhésif, quoique vague et indéterminé, d'une société imaginaire où l'humanité a besoin de bonheur que le cœur de l'homme éprouve sera satisfait. »

« Sous prétexte de remplir les âmes d'une généreuse indignation contre les abus qui se rencontrent dans la société moderne, telle qu'elle est constituée, l'auteur accumule des tableaux, tantôt cyniquement horribles, tantôt horriblement cyniques. Reportez-vous au début du *Juif errant*. Désespérant de descendre plus profondément dans la corruption et dans la perversité hu-

« serait un scandale de plus ajouté à tant d'autres scandales. Moraliste, celui qui a emprunté la langue de Rabelais pour infecter le public de récits indécents et de contes cyniques ! Moraliste, celui qui s'est fait un jeu de conclure au succès et à l'impunité du crime ! Moraliste, celui qui, après avoir composé un chapelet de femmes adultères, déclare que la chute est obligée pour toutes les filles d'Eve, et que la chasteté, exception rare, est un mot qui peut toujours se traduire par un manque d'occasion ! Oui, tous moralistes, moralistes de même trempe, qui reviendront à la vertu si la vertu a été débauchée et fait mieux les choses que le vice. »

« Voilà d'éloquentes, mais de vives paroles ; si vives, que nous ne les eussions reproduites avant de présenter une appréciation moins passionnée et plus motivée de la morale de M. Sue, si nous n'eussions pas cru faire tort à la morale sociale en le privant d'une citation dont il peut en même temps se vanter et honorer, car ces lignes si chaleureuses et si énergiques contre les moralistes ont été écrites, le croirez-vous ?... par un ancien rédacteur en chef du *Constitutionnel* (1). »

« Il faut être juste sur toute chose et envers tout le monde. Nous nous empressons donc de reconnaître qu'à l'époque où le rédacteur en chef du *Constitutionnel* travaillait avec une sévérité les prétentions de M. Sue au titre et aux fonctions de moraliste, ce dernier se présentait seul et sans cautions. Il en a deux aujourd'hui, et il tient en droite ligne du banquet de Grandvaux ; l'autre, des comités de la rue de la Harpe. On comprend tout ce que cette association a d'imposant, quand il s'agit de morale, et quelle gravité nouvelle elle donne à M. Sue ! »

« Etudions donc son roman au point de vue de la morale sociale, de la morale sociale. N'est-ce pas entrer dans les vues de M. Sue, lui-même qui d'abord ce nouveau côté de la question ? L'auteur du *Juif errant* s'est réfugié dans un refuge ; ce refuge, c'est la morale sociale. Qu'est-ce donc que la morale sociale ? Demandez-nous plutôt ce qu'elle n'est pas, la réponse sera plus facile. D'abord, ce n'est pas la morale religieuse ; vous avez pu le constater par l'étude que nous avons faite du *Juif errant* au point de vue de la morale religieuse. Ce n'est pas davantage la morale proprement dite, qui est une morale de la peinture des bals de la place du Châtelet, dans les *Etudes sur les réformateurs et les*

non de cette province par les troupes de l'Union. Immédiatement après M. Slidell a reçu ses passeports et s'est embarqué sur le steamer de guerre le *Mississippi* avec tout le personnel de la légation; ayant ensuite pris passage sur le navire *Lallabama* il est arrivé à la Nouvelle-Orléans.

L'armée d'occupation du Texas, commandée par le lieutenant-général Taylor, s'est avancée, comme elle en avait reçu l'ordre, vers Rio-Grande, et le 29 mars, après diverses escarmouches avec l'armée mexicaine, elle a planté le drapeau de l'Union sur les bords du fleuve. A l'approche des troupes, la ville de Matamoras a été évacuée et la douane de la Pointe-Isabelle a été incendiée par les Mexicains. Sur les rives de Rio-Grande, le général Taylor a rencontré un corps de troupes mexicaines fort de 3 à 4 mille hommes, mais en proie à l'insubordination. Le général de la Vega a envoyé néanmoins un parlementaire pour annoncer qu'il ne traiterait qu'autant que les troupes américaines se retireraient, et sur le refus du général Taylor, il a fait redresser les batteries; de son côté le général américain a concentré ses forces et au premier coup de canon il doit s'emparer de Matamoras.

L'état intérieur du Mexique n'est pas plus satisfaisant. Effrayé de l'effervescence que causait la discussion d'un plan de restauration monarchique, Parédes a interdit toute manifestation à ce sujet, et suspendu plusieurs journaux déclarant qu'il saurait maintenir la république. Cette atteinte à la liberté de la presse, a causé un grave mécontentement, et les diverses fractions du parti républicain se sont réunies pour adresser un appel au peuple. Le général Taylor, et dont une brochure a été publiée sur la conduite. Le Yacatan continue à maintenir son indépendance et l'on assure que les provinces septentrionales de la république menacées par les troupes des Etats-Unis ne tarderont pas à faire leur *pronunciamiento*, en demandant d'être annexées au territoire de l'Union.

Nouvelles de Haïti.

Nous recevons par la voie des Etats-Unis des nouvelles du Cap-Haïtien jusqu'à la date du 25 mars. En voici le résumé:

Le soir du 24, le président Pierrot avait donné sa démission et s'était retiré à sa maison de campagne, mais non sans avoir été insulté par la populace, qui l'avait poursuivi à coups de pierres. Le général Bobo, que le président Riché venait de nommer généralissime des départements du Nord, était entré dans la ville, le lendemain matin, à la tête d'une force considérable, et s'était emparé du palais national. Il avait dans le dessein de proclamer la présidence de Riché et d'établir la constitution. Il y avait eu de nombreuses émeutes parmi les gens de couleur, qui craignaient d'être pillés et massacrés par les noirs, et plusieurs des plus riches d'entre eux avaient quitté l'île. Ces craintes paraissent pourtant n'avoir pas été fondées.

Le 24, une goëlette de guerre américaine, le *Yankee*, a été abordée par une embarcation de Haïtiens. On avait tiré un coup de fusil à bord de la goëlette, avec l'intention, disait-on, d'insulter l'équipage de l'embarcation. Le commandant du steamer s'en était plaint à l'amiral haïtien, qui lui permit de saisir et d'emmener deux des coupables, dont un lieutenant, à bord du steamer, où ils furent fouettés. Cette affaire avait fait beaucoup de bruit à terre, et on avait voulu tuer un matelot français qui se trouvait en ce moment sur le quai; il parvint à s'échapper à la dernière minute et fut tué par trois coups de feu.

On avait également tenté de tuer le capitaine d'un brick français, mais il était parvenu à atteindre son embarcation sans l'escorte d'un grand nombre d'officiers haïtiens.

Bientôt l'effervescence fut au comble dans la ville. Les canonniers battirent la générale, les troupes se rangèrent sur les remparts, les canonniers à leurs pièces, prêts à faire feu; le steamer, de son côté, vint s'embosser à petite portée et pointa ses batteries sur la place; heureusement on s'en tint de part et d'autre à des démonstrations, et les difficultés ne tardèrent pas à être aplanies.

Nouvelles d'Allemagne.

Un conflit analogue à celui qui a éclaté entre le gouvernement prussien et l'évêque de Munster, paraît devoir surgir dans l'archevêché de Cologne. Seulement au lieu de contester à l'autorité épiscopale le droit de nommer des instituteurs laïcs, le gouvernement prussien refuserait à Mgr. Geissel la faculté de nommer les professeurs appelés à l'enseignement de la religion. C'est du moins ce que font présager les lignes suivantes que nous lisons dans la *Gazette d'Augsbourg*:

maines, l'écrivain qui a peint, dans les *Mystères de Paris*, le cabaret du *Cœur saignant* et le *Tapis franc du Lapin blanc*, avec l'*Ogresse* au comptoir, et le *Chourineur*, le *Squelette*, le *Maître d'école* et la *Chouette*, attachés dans cette maison infâme et devant la double ivresse du vin et celle du crime, introduit sans façon ses lecteurs dans une ménagerie de bêtes féroces.

Et maintenant lui échappant, pour ainsi dire, il est comme précipité dans la béatitude par cette progression fatale qui l'entraîne. Voilà le lecteur initié aux méfaits de la ménagerie, et frayant avec le tigre *Judas*, le lion *Cain* et la panthère noire la *Mort*. Il n'y a pas jusqu'à l'odeur qu'exhalent les bêtes féroces enroulées dans cages, que M. Sue ne fasse arriver aux odorats blâmes par l'odeur de sang et de crime qu'ils ont respirée dans les *Mystères de Paris*. Pour peindre avec plus de fidélité cet horrible tableau, l'auteur ira pendant un mois, s'il le faut, assister aux repas des animaux du jardin des plantes. Il examinera avec une curieuse sollicitude de quelle manière le tigre ou le lion devorent la curée sanglante qu'on leur jette. Le lion, comme les rois de l'ancien régime, aura un visiteur assidu les jours de grand couvert, ce sera M. Sue.

Et pourquoi cette étrange curiosité? pour trouver l'occasion de placer au niveau de la brute l'homme qu'il a fait déjà descendre, dans son précédent ouvrage, au degré le plus bas que comporte sa nature. L'auteur nous montre Goliath vivant sur un pied d'égalité vraiment touchant avec ses lions, comme il dit, partageant leur nourriture saignante, et plein d'une amitié presque fraternelle pour la panthère la *Mort*, sans laquelle il ne lui est jamais arrivé de dîner, ainsi qu'il le fait remarquer avec une courtoisie charmante. M. Sue, en homme qui sait son monde, fait les honneurs de l'humanité à la bête; il lui dirait volontiers, en parodiant le mot des Français aux Anglais, au commencement de la bataille de Fontenoy: « A vous de pas, nous ne nous en sommes certainement point les premiers; » et les expressions qu'il met dans la bouche de son Goliath ont une tout autre trivialité et une tout autre horreur. Quand il s'agit de prendre le repas accoutumé, celui-ci s'écrie: « La part de la *Mort* — c'est la panthère — et la mienne sont en bas; voilà celle de *Cain* et de *Judas*, où est le couperet, que je la sépare en deux. Pas de préférence: bête ou homme, à chaque gueule sa viande. » Voilà qui est cyniquement horrible; mais la morale sociale est là pour

« Un différend a, dit-on, surgi entre Mgr. l'archevêque de Cologne et le ministère des cultes, à propos de la nomination aux chaires de religion dans les gymnases et les écoles professionnelles. Du temps de Mgr. l'archevêque Ferdinand-Auguste de Spiegel, c'est l'autorité épiscopale qui nommait les professeurs chargés de l'enseignement religieux. Ce droit n'avait pas non plus été contesté à Mgr. Clément-Auguste de Droste-Vischering. Le ministre des cultes actuel paraît être animé d'autres intentions. »

On est très occupé dans ce moment des préparatifs pour le synode évangélique qui va être ouvert à Berlin. Je vous ai annoncé dans ma précédente lettre que MM. les professeurs Hengstenberg et Stahl avaient été désignés pour représenter l'université au synode; MM. de Meding, président en chef de la province de Brandebourg, et l'évêque Neander, surintendant ecclésiastique de cette province, ont dressé la liste des personnes qu'ils proposent comme membres laïcs de cette assemblée. Il se trouve parmi elles beaucoup d'hommes très distingués par leur rang et par les hauts emplois dont ils sont investis.

L'ouverture des chambres a eu lieu le 4 à Carlsruhe. C'est M. de Nebenius, ministre de l'intérieur, qui a présidé à cette cérémonie au nom du grand-duc. Voici le texte du discours d'ouverture qu'il a prononcé à cette occasion:

Messieurs, S. A. R. le grand-duc a bien voulu me charger d'ouvrir l'assemblée des états, convoquée par la résolution suprême du 20 du mois dernier. (Le commissaire fait la lecture du rescrit grand-ducal.) S. A. R. le grand-duc a daigné encore me charger de vous annoncer qu'il a jugé à propos de ne pas vous faire présenter dans la présente session le projet de loi relatif à l'établissement de la landwehr, et qui a déjà figuré parmi ceux qui devaient vous être soumis dans la dernière session.

Indépendamment des projets de loi qui avaient été annoncés alors, il vous en sera présenté plusieurs concernant l'autorisation de construire des chemins de fer, pour l'établissement desquels il a été sollicité des concessions. La saison déjà si avancée a déterminé S. A. R. le grand-duc, encore plus impérieusement qu'il y a cinq mois, à limiter les travaux de cette session, autant toutefois que cela pourra se faire sans porter atteinte aux intérêts du pays.

La plus belle tâche de la diète sera de présenter au pays l'image d'un secours harmonique des chambres avec les organes du gouvernement, concours dirigé par un vrai patriotisme et un respect inviolable pour le droit et la vérité, et de montrer dans la discussion un esprit modéré, une entière confiance et des efforts sincères pour parvenir à une entente réciproque. Avec la confiance, le véritable patriotisme, la modération et le respect pour le droit, les efforts les plus divers pour assurer la prospérité du pays ne pourront manquer d'aboutir à ce seul et unique but.

Les rapports qui arrivent des différents cercles de la Gallicie montrent que la résolution impériale, relative à la réorganisation des rapports des paysans, a fait sur ces derniers une bonne impression. Le chef des paysans, le nommé Sedlacz, est arrivé à Tarnow.

Le même courrier de la Gallicie a apporté la nouvelle que les paysans des cercles de Tarnow et de Bachin s'occupaient depuis plusieurs jours du labourage des terres.

Le *Courrier de Nuremberg* mande qu'un traité sera prochainement conclu entre la France et l'Autriche, relativement à la contrefaçon des ouvrages scientifiques et artistiques qui paraissent dans ces deux pays.

On prétend d'une manière assez positive, que le gouvernement se propose de racheter les corvées en Gallicie et de contracter à cet effet un emprunt de 300 millions de florins, dont les corvéables paieront les intérêts, fixés, dit-on, à 5 p. c. Les propriétaires fonciers recevraient 4 p. c., et le 5^e p. c. serait affecté à l'amortissement du capital.

Nouvelles d'Espagne.

En *Gazette de Madrid* du 1^{er} mai publiée, à la suite d'un rapport adressé à la reine sur les événements de Galice par le ministre de la guerre, le décret royal suivant:

- « Art. 1^{er}. La rébellion militaire de Galice étant heureusement terminée, sont dissous le 2^e bataillon du régiment d'infanterie de Zamora, et les bataillons provinciaux d'Oviedo, de Zamora, de Ségovie et de Gijon, lesquels, oubliant leurs devoirs les plus sacrés, manquèrent à leurs serments.
- Art. 2. Les chefs et officiers des susdits corps et autres qui ont participé à ce crime seront immédiatement mis en jugement, conformément, à l'ordonnance, aux lois et aux bandos en vigueur.
- Art. 3. Les soldats de ces mêmes corps et autres individus étrangers à l'armée qui se sont associés aux rebelles, dans le but de les seconder, seront condamnés à servir pendant dix années, à compter du jour de la perpétration du délit, sur le point ou les points qui leur seront désignés.
- Art. 4. Les inspecteurs et directeurs des armées et le capitaine-général de la Galice sont chargés de l'accomplissement rigoureux de l'article précédent.
- Art. 5. Les drapeaux des susdits bataillons seront portés à l'église d'Atocha, où ils seront placés sans être déployés, et couverts d'un voile noir, en

tout justifier. Ne voyez-vous pas qu'il faut faire honte à la société des misérables anomalies qu'elle contient dans son sein? Avec ce beau prétexte, on parfume ses livres d'une odeur de charnier, on emploie la langue que Bossuet, Corneille, Racine, Pascal, Voltaire, Boileau, Montesquieu et Buffon ont écrite, que Grammont, Hamilton, Mesdames de Sévigné et de Lafayette ont parlée, à peindre des scènes qui, au lieu de produire un effet moral et intellectuel, ne produisent plus qu'un effet purement physique, et au lieu de donner de l'émotion, de la joie ou de la terreur, on borne son ambition à un succès plus modeste, et l'on se trouve tout heureux d'avoir donné des nausées.

La morale sociale va se trouver expliquée et justifiée un autre genre de scènes, celles-ci non plus cyniquement horribles, mais, comme nous l'avons dit, horriblement cyniques. Jusqu'à ce jour, les auteurs qui avaient parsemé leurs écrits de ces tableaux où l'immoralité marche sans voile n'avaient point fait valoir leurs droits à la reconnaissance publique. Ils s'étaient contentés des suffrages des lecteurs qui se plaisent à ces sortes de peintures, et ils n'avaient pas prétendu se faire reconnaître comme moralistes, précisément en vertu de leurs torts contre la morale. Brantôme, Bussy-Rabutin, Pigault-Lebrun et M. Paul de Kock n'ont jamais, du moins que nous sachions, aspiré à se faire admettre comme les héritiers présomptifs de Socrate et de Confucius.

Mais on a bien changé cela depuis l'invention de la morale sociale. Je vous ai parlé de la partie du roman de M. Sue où il décrit, dans les termes les plus transparents, les orgies de ces nuits de carnaval dont la reine Bacchanal et Couche-Tout-Nu sont les héros et les demi-dieux. Vous vous souvenez de la contredanse de la *Tulipe orange*; vous voyez Nini Moulin, dans un état complet d'ivresse, agaçant Rose Pompon avec des citations empruntées à saint Paul et à Bossuet; vous entendez les quolibets ignobles qui vont de bouche en bouche.

Celle-ci parle de la carotte de longueur que son amant tire à son embêtante et pingre famille. — Voilà ce que M. Sue fait de la langue qu'ont parlée tant de grands hommes et qu'ont immortalisée tant d'admirables ouvrages. — Une autre s'écrie: il faut que vous m'aidiez à la plonger dans les balancements les plus cancaniques; plus loin, c'est la description du triomphe de la reine Bacchanal et les clameurs admiratives des courtisanes de cette étrange jecté, qui répètent autour d'elle: *Quelle dansé!*

mémoire du crime commis, et pour la honte de ceux qui osèrent ternir l'éclat de ces symboles en les faisant servir d'étendards à la révolte.

Art. 6. Les chefs, officiers et soldats qui ont contribué à la défaite des rebelles obtiendront les récompenses dues à leurs services, sur la proposition des généraux qui les ont conduits au combat.

Viennent ensuite un décret par lequel le maréchal don José de la Concha est promu au grade de lieutenant-général, et un arrêté du ministre de la guerre prescrivant une enquête sur la conduite du lieutenant-général Puig Samper.

Malgré le texte de l'art. 2 du décret royal publié par la *Gazette officielle*, on espère qu'il sera fait grâce de la vie aux officiers subalternes.

Nous lisons ce qui suit dans le journal *El Comercio* de Cadix, du 30 avril:

Des bruits alarmants ont circulé relativement au camp de Gibraltar. Ce qu'il y a de certain, c'est que vendredi dernier le bateau à vapeur *Vigilante*, venant d'Algésiras a apporté des dépêches au commandant-général, et que le 6, de bonne heure, un aide-de-camp du général Lara est arrivé et s'est concerté avec nos autorités. Il n'y a rien de nouveau dans le camp, la tranquillité n'a pas été troublée, et on ne craint pas qu'elle le soit. Nous ne savons quel est l'objet des communications fréquentes qui ont lieu entre le général Lara et les autorités de Cadix, il paraît que l'on a découvert des indices de menées révolutionnaires, car immédiatement après l'arrivée de l'aide-de-camp du général Lara, notre chef politique a pris des mesures pour faire arrêter à la poste la personne qu'il croit venir et chercher les lettres adressées à une personne déterminée. C'est ce qui est arrivé hier matin, l'individu a été arrêté et a déclaré que les lettres n'étaient pas pour lui, mais pour une personne notable du parti progressiste de Cadix absente en ce moment qui lui avait donné l'ordre de les retirer. Voilà tout ce que nous savons. En même temps don Christobal Soles, commissaire de sûreté, a fait arrêter à San Fernando un militaire appelé Castilla que les autorités cherchaient depuis quelque temps, et qui était porteur de barbes postiches dont il se servait pour se déguiser. Cet individu a été mis à la disposition du commandant-général.

Nouvelles et faits divers.

Un journal prétend qu'il a été trouvé parmi les papiers de Lecomte un testament dans lequel il dit qu'il a voulu accomplir un devoir. Une partie de la commission de la chambre des pairs serait d'avis, dit-on, que cette phrase révélerait une pensée politique; l'autre persisterait à croire qu'il n'y faut voir que l'expression d'un homme qui prétend avoir obéi à la voix d'une criminelle vengeance.

— La France paie 1,700 millions d'impôt. Elle a pour 800 millions de bons du Trésor sur la place.

Quatorze milliards grèvent la propriété foncière. Plus d'un milliard est engagé dans les chemins de fer.

La dette publique est de cinq milliards. L'impôt public raconte l'anecdote suivante, qui peut donner une idée du peu d'intelligence de quelques électeurs directs en France sur la nature et la dignité de leurs devoirs électoraux.

Dans une ville bien connue du Midi, un honnête électeur avait fait une perte qui lui était très sensible. Sa basse-cour venait de se dépeupler d'un de ces utiles quadrupèdes, sur lesquels la laitière de la fable fondait sa fortune à venir. C'était au moment des élections. Un expédient se présenta à son esprit pour réparer sa perte sans bourse délier. Il fit publier sa voix à celui qui remplacerait son pourceau. Le croirait-on? Cet étrange marchand trouva un acheteur, et le troc s'exécuta dans les conditions convenues.

— Il y a quatre ou cinq jours, un enfant de Tessengerloo (Limbourg), âgé de 8 ans, conduisait une vache au pâturage. Le petit, imprudemment s'était entortillé autour du corps la corde avec laquelle il conduisait l'animal. Tout à coup la vache, effrayée par un chien, prend son élan et entraîne le malheureux enfant sur une étendue de plus de cent mètres. Quand on l'a relevé, ce n'était plus qu'un cadavre. La tête avait été broyée contre une pierre.

— S'il faut en croire la *Gazette d'Augsbourg*, le paupérisme fait de tels progrès dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, qu'il inspire de sérieuses inquiétudes; ainsi un grand nombre de communes essaient de se débarrasser de leurs pauvres pour les envoyer en Amérique. Ainsi, dans la petite commune de Gross-Zimmeren, près de Darmstadt, les habitants aisés ont fait entre eux une collecte qui a produit 4,000 florins, et dont le produit est destiné à faire embarquer pour l'Amérique les pauvres de la commune, qui forment plus du tiers de la population. Le gouvernement favorise de tout son pouvoir ces émigrations qui débarrassent le pays d'une foule de vagabonds vivant au jour le jour et prêts à commettre des délits ou même des crimes pour se procurer des moyens d'existence.

— Ces jours derniers, à Bruxelles, un ouvrier plombier était descendu dans un puits, à une profondeur de 90 pieds pour raccommoder la pompe, après avoir eu soin de prendre avec lui un réchaud chargé de charbon allumé. Un quart d'heure était à peine écoulé, que le manœuvre, qui était resté à l'extérieur, n'entendant plus travailler son maître, l'appela à plusieurs reprises. Celui-ci ne répondait pas. Quelques personnes se réunissent alors autour du puits; l'on court chercher un médecin, M. Bosch qui de-

voilà qui est à la fois déchainé, ondulé, serpenté. Eh bien! savez-vous pourquoi M. Sue déroule sous les yeux de ses lecteurs cette nuit toute chargée d'ivresse et de licence? M. Sue vous le dira lui-même: « C'est pour résoudre la question brûlante de l'organisation du travail, et pour montrer l'action admirablement bienfaisante et pratique qu'un homme d'un cœur noble et d'un esprit éclairé pourrait avoir sur la classe ouvrière, et les effrayantes conséquences de l'oubli de toute justice, de toute charité, de toute sympathie envers ceux qui, depuis longtemps voués à toutes les privations, à toutes les misères, à toutes les douleurs, souffrent en silence, » ne réclament que le droit au travail, c'est-à-dire un salaire proportionné à leurs rudes labeurs et à leurs modiques besoins. »

Si vous n'apercevez pas les rapports étroits qui existent entre ce but et la contredanse de la *Tulipe orangeuse*, et si vous ne comprenez pas comment les quolibets de mademoiselle Rose Pompon, l'ex-forgère, la robe hardiment écourtée de mademoiselle Céphyse, dite la reine Bacchanal, et les entrecrochets plus que hasardés de M. Jacques Couche-Tout-Nu et de M. Nini Moulin peuvent se rattacher au problème de l'organisation du travail, c'est que vous ne possédez pas à fond la théorie de la morale sociale telle que M. Sue la professe dans son livre. D'après cette morale, la responsabilité de l'individu disparaît, et la responsabilité de la société la remplace. Si Du-moulin s'enivre, ce n'est pas lui qu'il faut accuser, c'est la société. Si Couche-Tout-Nu mène une vie de fainéantise et de débauche, il est fort innocent, croyez-le bien, de tous les excès auxquels il se livre, et la société seule doit être accusée. Si la reine Bacchanal et Rose Pompon n'ont pas précisément les mœurs des rosières, elles n'en sont pas moins pures et moins innocentes, je vous assure, et c'est cette effroyable société qui les a condamnées à apprendre et à danser au Tivoli d'hiver le pas de la *Tulipe orangeuse*, avec ses enjolivements chorégraphiques qui excitent l'enthousiasme des habitués du lieu.

Voilà le point de vue de la morale sociale. Et cette morale sociale d'où vient-elle? M. Sue en fait l'inventeur, ou l'a-t-il seulement empruntée? S'il l'a empruntée, où l'a-t-il prise? Problèmes intéressants qui valent la peine d'être résolus, et que nous essayons de résoudre.

(La suite à demain.)

JOURNAL DE LA HAYE

DU DIMANCHE.

SCIENCES, BEAUX-ARTS, THÉÂTRES, LITTÉRATURE ET NOUVELLES.

THÉÂTRE-ROYAL-FRANÇAIS.

LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE.

NOTRE Théâtre-Royal a donné jeudi dernier la première représentation des *Mousquetaires de la Reine*, production nouvelle due à la collaboration de deux des illustrations de l'époque, de deux soutiens du théâtre lyrique en France, de MM. Saint-Georges et Halévy.

Ce nouvel ouvrage, écouté avec l'attention la plus soutenue et la plus adroitement excitée par un grand soin de mise en scène, a été accueilli avec grand plaisir. En applaudissant et la pièce et la partition, c'était un hommage sincère, mérité, que l'on rendait en même temps à l'administration du Théâtre, qui n'a reculé devant aucune dépense pour monter ce nouvel opéra. Costumes, décorations, tout a été prodigué avec un luxe vraiment royal. C'est bien entendre ses intérêts qu'en agir ainsi. — Livrons-nous au plaisir d'analyser ce charmant ouvrage qui a réuni les suffrages des hommes de goût et obtenu un beau succès.

Nous sommes à la cour de Louis XIII et d'Anne d'Autriche qui se trouve assaillie de complaisances, et tandis que Richelieu prépare secrètement le siège de La Rochelle, une troupe de jeunes seigneurs qui entourent Anne d'Autriche, méditent les projets du cardinal ministre contre sa personne et son autorité. On se livre à des fêtes, à des tournois, à des danses, à des jeux, à des amusements de toute sorte, adonnés à la joie, à la gaieté, à la frivolité.

On voit tout remarquer surtout dans ces amusements frivoles, les filles d'honneur président avec leur royale maîtresse. — L'un de ces aimables militaires, le jeune Olivier d'Entragues, est épris, mais très-sérieusement, de M^{lle} Athénais de Solanges, la pupille et la nièce du terrible cardinal. Olivier s'effraie de prétendre si haut et tient cet amour caché dans le fond de son cœur. Discretion prudente, et pourtant fatale ! car M^{lle} de Solanges aime de son côté le beau mousquetaire, elle a distingué Olivier d'Entragues au milieu de ses brillants camarades, elle confie ses pensées secrètes à M^{lle} Berthe de Simiane, un soir qu'elle se promène au clair de lune, dans les bosquets de la reine, mais elle ose à peine murmurer le nom de son amoureux, de peur que l'écho ne la trahisse. Le pauvre Olivier ne se trouve pas dans le parc pour recueillir un aveu qui le rendrait le plus heureux des hommes. Ces bonheurs lui sont enlevés par de mauvais sujets. Le hasard veut qu'un camarade d'Olivier, Hector de Biron, surprenne cette confidence, sans toutefois pouvoir en saisir le nom de l'objet aimé. Comme ledit Hector ne veut pas se vanter de sa découverte, il se persuade aisément que c'est lui qu'on adore, et il se met en correspondance avec la jeune fille, en ayant soin de ne pas signer ses billets doux. Ce commerce épistolaire dure depuis assez longtemps. — Un beau jour enfin, lassé d'écrire et voulant arriver à mieux, Hector supplie M^{lle} de Solanges de lui accorder un entretien secret et nocturne, menaçant de se tuer si elle le lui refuse. Athénais, croyant qu'il s'agit d'Olivier, et ne voulant pas le réduire au suicide, laisse tomber son éventail en passant devant les mousquetaires, qui sont venus offrir aux demoiselles d'honneur d'être leurs chevaliers. C'est la réponse convenue, le signe d'acquiescement ; et, dès que la nuit est tombée, Hector se glisse dans le pavillon habité par ces demoiselles, après avoir échangé son service de ronde avec le langoureux Olivier d'Entragues.

M^{lle} de Solanges vient, comme elle l'a promis, au rendez-vous ; mais aux premiers mots, ce n'est point là ce jeune homme respectueux et timide qu'elle a rêvé. Hector est, pendant la nuit, d'une hardiesse qu'on ne soupçonnerait pas au grand jour. Sa bouillante éloquence effarouche la jeune fille, qui se retire indignée, et l'entrepreneur mousquetaire, en fermant à double tour dans la salle des armes, passe une nuit blanche, maudissant le tapissier du roi, qui rembourse si mal ses fauteuils. — Le lendemain, Olivier s'avise justement de vouloir rompre le silence ; le secret de son amour l'étouffe ; devenu duc de Montbarret par l'héritage d'un oncle, il peut avouer tout haut son amour pour M^{lle} de Solanges

et il commence par le confier à Hector. On juge de l'embarras, des tranges et du repentir de celui-ci à cette révélation foudroyante ! Si Olivier apprend son équipée, il voudra se battre avec lui. Se couper la gorge avec un ami, c'est dur ; mais ce n'est rien encore auprès de la colère du cardinal, dont les édits nouveaux punissent de mort tous ceux qui se seront battus en duel, les vainqueurs aussi bien que les vaincus. Toute la tactique du mousquetaire consiste alors à empêcher les deux amants de se voir et de s'expliquer. Un grand bal a lieu le soir même ; à force de manèges et de ruses, Hector réussit assez bien à brouiller les conventions convenues des dominos, lorsqu'un événement terrible vient déjouer tous ses projets. Le grand prévôt, Laubardemont, de sinistre mémoire, fait irruption au milieu du bal, suivi de gens de justice.

Olivier est accusé d'avoir tué en duel certain comte de Guébric, avec lequel il devait se battre en effet le jour suivant, grâce à la bienveillante entreprise du capitaine Roland, enragé bretteur, vieux raffiné dont la rapière illustre semble avoir divorcé avec le fourreau. Olivier est innocent, comme on le pense ; mais sa croix de Jérusalem, gage du combat, a été trouvée sur le cadavre du comte ; des charges accablantes pèsent sur le jeune mousquetaire. Le grand prévôt fait un signe, les gardes s'approchent d'Olivier ; on l'entoure, on l'emmène ; lorsque les gardes, pâle, éperdue, s'élançant au milieu des gens de justice, Monsieur de Montbarret, par un hasard providentiel, se précipite devant elle.

Après avoir, en présence de la reine, de la cour, de la noblesse, de Richelieu, pressé le mariage des deux amants, c'est au effet le parti qu'il adopte. Cédant aux prières de la reine, le cardinal a pardonné aux deux amants. Le meurtrier de Guébric a été, d'ailleurs, découvert ; et Olivier n'est coupable que d'avoir aimé la nièce de Richelieu. Le nouveau duc de Montbarret, sur le point d'épouser M^{lle} de Solanges, a enfin une entrevue avec elle ; Olivier remercie sa fiancée de lui avoir sauvé la vie par son dévouement sublime, par un généreux mensonge ; mais quels sont le désespoir du mousquetaire, sa fureur concentrée, sa sombre douleur, lorsqu'il apprend de la bouche même de l'innocente jeune fille qu'elle n'a dit que la vérité, en avouant qu'un homme avait passé la nuit près d'elle. Un autre était donc à la place d'Olivier ! Celui-ci ne peut douter de l'innocence de M^{lle} de Solanges ; il n'ose même pas l'interroger, craignant de ternir, par un soupçon, la candeur de cette âme noble et fière.

Mais il lui faut une terrible vengeance. Il prie Hector, son plus fidèle ami, son meilleur camarade, de se charger de cette vengeance. Il lui faut à tout prix se venger, et il se met à méditer sur le moyen de la réparer. Il choisit, dans d'une autre main que celle de son ami. Périr de l'épée du capitaine Roland, ou de la hache du cardinal, peu importe. L'essentiel, c'est qu'Olivier soit vengé, sans que ses jours courent aucun péril. Hector provoque le capitaine ; et après avoir imploré le pardon de son ami par une lettre touchante, il s'expose à une mort certaine, décidé qu'il est à ne point se défendre. La lettre est confiée à M^{lle} de Simiane, dont la passion pour Hector, longtemps comprimée, éclate et se trahit dans ce moment suprême. Hector n'en accomplira pas moins sa noble résolution. Une écharpe oubliée dans le pavillon est tombée par hasard dans les mains d'Olivier. M^{lle} de Simiane la reconnaît pour celle qu'elle a brodée et qu'elle a donnée à Hector de Biron. Olivier découvre alors la trahison de son ami, et il reçoit presque en même temps la lettre d'Hector. A la lecture de ces mots tracés d'une main mourante, une violente émotion s'empare d'Olivier : « Mon ami ! mon frère ! s'écrie-t-il, hélas ! il ignorait mon amour par M^{lle} de Solanges, il ne croyait pas m'offenser ; je ne veux pas qu'il meure ! » Mais le capitaine Roland paraît sur le seuil, pâle, les cheveux hérissés, ses habits en désordre. « Dieu ! vous l'avez tué ! malheureux ! »

— Est-ce qu'on tue les gens qui ne se défendent pas, répond le vieux raffiné avec une faiblesse adorable ; je l'ai puni ; il apprendra à se protéger désormais à la mousquette grise du capitaine Roland.

Hector en est quitte pour une légère égratignure, et la toile tombe sur

le mariage des deux mousquetaires avec M^{lle} Athénais de Solanges et M^{lle} Berthe de Simiane.

Cette pièce, habilement intriguée, abonde en charmants détails, en situations piquantes et dramatiques. L'intérêt va toujours croissant jusqu'à la dernière scène. Les caractères sont bien tracés, bien déduits et nous ont semblé parfaitement appropriés au talent particulier de nos artistes. Aussi l'exécution de cet ouvrage a-t-elle été satisfaisante, et elle sera sans doute parfaite à une seconde épreuve, quand chacun plus sûr, plus rassuré sur l'ensemble de l'ouvrage, pourra marcher droit à son but, sans hésitation et sans entraves.

Passons maintenant à l'examen de la partition. Tour à tour gracieuse, légère, spirituelle, toute remplie d'âme, cette musique a été parfaitement goûtée, et d'autant plus qu'elle ne déchire pas l'oreille par le bruit d'accompagnements formidables, par l'emploi des cuivres et des grosses caisses. Aussi a-t-elle été chantée sans efforts, sans cris, sans fatigue, par les artistes auxquels le sort de l'ouvrage avait été confié.

L'ouverture est très remarquable, elle a des allures brillantes et militaires, comme il convient à un ouvrage de cape et d'épée. Depuis longtemps M. Halévy est passé maître en fait de combinaisons harmoniques; nul ne connaît mieux que lui toutes les ressources de l'instrumentation, et ici la science se marie heureusement à l'abondance de motifs et à la fraîcheur d'invention. — Le chœur de chasse qui ouvre le premier acte est d'une allure hardie et d'un rythme plein de franchise; il précède l'entrée des mousquetaires, dont la tenue brillante et les riches costumes ont excité de vifs applaudissements. — Les couplets de M^{lle} de Simiane, avec accompagnement de chœurs, ont de la grâce et de la naïveté; la reprise à l'unisson par des voix d'hommes est du meilleur effet. Mais le morceau suivant, l'air de M^{lle} de Solanges, est d'un travail exquis et fait le plus grand honneur au maître qui l'a écrit. Nous regrettons vivement que la jeune cantatrice qui devait en interpréter toutes les beautés, ait été un instant troublée dans son exécution; mais nous en sommes certains, elle prendra une revanche éclatante. — Le morceau d'ensemble qui suit, la distribution des échasses, montre par sa puissance une main habituée à remuer les grandes masses de l'Opéra; l'effet en est ravissant. — On a aussi écouté avec un vif plaisir la petite marche qui clôt cet acte si riche et un des plus heureux que nous ayons au théâtre. — Dans le second acte, nous avons distingué l'air du capitaine Roland, les couplets du roi Henri, d'une si ronde gaité gauloise, un fort beau quatuor, et le duo entre M^{lle} de Simiane et Olivier d'Entraques: *Comme un bon ange*, plein de mélodie et de grâce. Le final de cet acte est aussi d'une grande portée et on peut le mettre à côté des plus hautes inspirations de l'auteur de *la Juive*. — Au troisième acte, nous trouvons à citer les couplets de M^{lle} de Simiane qui sont charmants. La romance d'Olivier, accompagnée par le cor anglais, a fait une vive impression. Jamais peut-être la voix si pure et si fraîche de Léon-Fleury n'avait répété de plus suaves mélodies.

Le duo suivant entre Léon-Fleury et M^{lle} Hillen se fait remarquer par l'élévation du style et le choix des motifs. C'est un duo de grand opéra, et les deux artistes, chargés d'interpréter ce morceau, se sont montrés à la hauteur de cette belle et sévère musique. Un duo bouffe à la manière de *la Juive* a été fort goûté. — Au dernier acte, Olivier reprend la romance qu'il a chantée précédemment: *Enfin un jour nouveau se lève*, et le chœur salu de ses accents joyeux cette aube nouvelle de bonheur et de paix.

Telle est dans son aride analyse cette œuvre éminente que nous avons entendue avec le plus vif plaisir et dans laquelle le compositeur nous semble avoir résolu le problème si difficile de contenter les artistes et les gens du monde: les uns pourront admirer de beaux travaux d'orchestre, et les autres, rentrer chez eux en fredonnant un motif.

Maintenant quelques mots d'éloges aux artistes qui ont rempli les premiers rôles.

Léon-Fleury dont nous avons toujours si justement apprécié les précieuses qualités de chanteur, a contribué pour une bonne part au succès de l'ouvrage. Il a chanté tout le rôle d'Olivier, d'une manière pure et correcte, et ses traits ont été d'une légèreté exquise et d'un goût parfait. Il a composé son rôle avec intelligence et finesse. Timide au premier acte et singulièrement naïf pour un mousquetaire, il s'anime à mesure qu'il se sent aimé, et lorsqu'enfin il se croit frappé dans son honneur par une offense mortelle, son indignation ne connaît plus de bornes. Toutes ces nuances ont été bien exprimées, et le public a chaleureusement applaudi l'acteur.

Bizot a donné au rôle d'Hector un cachet de franchise, de bonne humeur et d'abandon, qui constate heureusement avec la physionomie mélancolique d'Olivier. Son étourderie de jeune homme, sa légèreté de mauvais sujet font place aux plus nobles sentiments, au plus touchant repentir. Ces différentes nuances ont été bien indiquées par l'artiste. Il est fâcheux que Bizot ne soit pas un chanteur.

Renault a été d'un fort bon comique dans le personnage du capitaine Roland. Il s'est arrangé un costume qu'on dirait découpé dans une vieille gravure. Son justaucorps de buffle, sa moustache de chat en fureur, sa plume ébouriffée et son long manteau retroussé par sa terrible rapière,

lui ont valu d'unanimes bravos. La création de ce rôle lui fait beaucoup d'honneur.

M^{lle} Hillen a dit avec sentiment et convenance le rôle de M^{lle} de Solanges; elle a été souvent applaudie, mais quels tonnerres d'applaudissements n'aurait-elle pas soulevés dans son grand air, sans un certain accident? Nous l'avons déjà dit, nous attendons une éclatante revanche.

M^{lle} Quidant a mis de la grâce, de la gentillesse, de la coquetterie même dans le personnage de M^{lle} de Simiane. Le rôle est dans ses moyens, elle s'en est bien acquitté et son succès y a été légitime.

Félicitons aussi M. Hasselmans pour la manière remarquable dont il a conduit l'orchestre. On ne pouvait pas accompagner le chant avec plus de soin et plus de précision.

La mise en scène de l'ouvrage, comme nous l'avons déjà dit, est fort belle. Les costumes, et surtout ceux des mousquetaires, sont en même temps très élégants et très riches, ce qui ne se rencontre pas toujours. Un fort beau décor, dû au pinceau de M. van Hove, ajoute aux attraits d'un spectacle que tout le monde voudra voir. Le divertissement, intercalé dans le second acte, est une idée fort heureuse qui a été du goût des spectateurs, car ils ont chaleureusement applaudi M^{lle} Lucien Clair qui a réuni tous les suffrages dans un pas de deux avec son mari.

Il y a dans les *Mousquetaires* un grand succès, nous le pressentons, et la seconde représentation le consolidera. Nous y voyons une bonne fortune pour le théâtre et un bonheur pour nous, qui ne nous trouvons pas toujours dans le cas d'admirer quelqu'un ou quelque chose, sans restriction. Cela fait tant de plaisir de pouvoir dire du bien de tout le monde!

Théâtre-Français d'Amsterdam.

— La clôture du Théâtre français d'Amsterdam a eu lieu samedi dernier. Ce jour-là la famille royale honorait le théâtre de sa présence; ce jour-là, comme la veille au Théâtre national et dans tous les lieux visités par l'auguste famille, d'unanimes acclamations d'amour et de respect l'accueillirent sur son passage. — Le *Cid* et le *Code des Femmes*, composaient le spectacle. Dans la première pièce, David jouait le rôle de don Rodrigue, Bernel celui de don Diègue! Lauteman celui de Fernand! Et l'on osera, après avoir fait réciter par un comique de comédie et de vaudeville les magnifiques vers de Corneille, nous parler de l'art dramatique français et se poser comme son plus fervent adorateur! non, mille fois non. Qui autorise la profanation des chefs-d'œuvre, doit s'attendre à voir les protestations des gens de goût s'élever contre ces attentats. Au public de décider si malgré son habitude de la scène et malgré sa bonne diction, David, à son âge, peut ou non représenter convenablement celui dans la bouche de qui Corneille a placé ce vers si connu:

Je suis jeune, il est vrai....

Mais au critique le droit de défendre des outrages des vivants les chefs-d'œuvre des morts. Au critique le droit de dire à Lauteman, à Schey, à tous les deux: « Messieurs, vous avez été d'un ridicule achevé. » — à Bernel, acteur consciencieux: « Vous n'avez pas été créé pour illustrer l'art tragique. » — Dans le *Code des femmes*, M^{lle} Leroux, comme d'habitude, s'est montrée une charmante actrice. Schey assez les plus à l'aise que de coutume: cela se comprend, Bernel venait de se débarrasser d'un lourd fardeau; il venait de jouer don Diègue!

Un mot d'adieu maintenant à quelques-uns des sujets de la troupe du directeur David. — Crécy a dû emporter un beau souvenir de la Hollande. Cet artiste dont l'éducation a développé les belles qualités, mérite d'être placé au premier rang. Les rôles de *Macbeth*, *Claudius dans Virginie*, Danville, Richelieu, lui ont valu de véritables succès; *Georges Maurice de la Dame de St-Tropez*, un véritable triomphe. Roquefnette et sa dernière création dans *Noémie*, ont ajouté à sa réputation. Adieu donc, ou plutôt au revoir, à l'artiste qui a si bien mérité du public. — Félix (le frère de M^{lle} Rachel) possède, lui aussi, le feu sacré. La tragédie est le genre où ses dispositions semblent l'appeler. Le *Cid*, *Egiste*, *Polyeucte*, *Britannicus*, l'ont placé en bonne opinion aux yeux du public choisi du Théâtre-Français d'Amsterdam. — Bernel, père noble, est un estimable acteur. Avec la même franchise que dans le temps nous lui avons dit ses défauts, nous reconnaissons ses qualités. — Petipas est de la famille des artistes, mais s'il veut arriver, il doit travailler beaucoup, car il lui reste beaucoup à acquérir. — L'acteur Schey a été très goûté au moyen de ses chansonnettes; le travail admet ses qualités naturelles, fera de ce jeune homme un sujet distingué. — Passons maintenant aux dames. — Depuis longtemps nos éloges, comme la faveur du public, sont acquis à M^{lle} Leroux. Les rôles de Marie Stuart, de Louise d'Auberive, de Dorine, de Noémie, ont montré la flexibilité du talent de cette charmante actrice. — Bien belle, bien suave, M^{lle} Berté joint à ces dons de nature une distinction exquise. Poursuivez, madame, le travail assidu auquel vous devez d'être déjà une très-agréable actrice. — Complétons cette petite revue rétrospective en citant les noms de M^{mes} Morales, Boulanger et Launay, et disons que si ces dames n'ont pas brillé au premier rang, elles ont parfois montré assez de talent pour désarmer la critique et se faire justement applaudir du public, les deux premières surtout.

Voilà donc une année théâtrale qui est allée rejoindre ses aînées. On sait que le Vaudeville a déjà pris sa place sur le *Cingel* et que le 1^{er} septembre prochain il doit y convier ses amis. Espérons que si une troupe française vient desservir le Théâtre de l'*Amstel*, ce sera une troupe d'opéra, car une troupe de comédie lutterait difficilement et serait exposée à de nombreux mécomptes; ceci bien entendu dans l'intérêt des futurs entrepreneurs.

On nous prie d'insérer la note suivante :

MM. Lauteman, Roche, Petipas, Schey et Hyppolite, acteurs du Théâtre-Français d'Amsterdam, ont quitté furtivement cette ville en laissant après eux de nombreuses dettes. Cette conduite est d'autant plus coupable que ces acteurs ont été régulièrement payés par la direction et qu'ils sont partis avec plus d'argent qu'il ne leur en fallait pour se rendre à Paris. La confiance qu'inspirent maintenant les acteurs français est tellement grande que ceux, arrivés pour desservir les *Variétés*, ont avec beaucoup de peine trouvé des personnes disposées à les loger. Quand les acteurs ne sont pas payés par leur directeur, ils ont au moins une excuse valable pour ne pas payer leurs dettes, mais ceux-ci ont refusé jusqu'au dernier sou de leurs appointements. Plainte a été portée

LES BESOINS DE LA CAUSE.

CERTAINS avocats s'attribuent des immunités étranges. Ce n'est pas sans raison qu'ils s'appellent licenciés en droit, car ils prennent beaucoup de licences. Si l'on prétend mettre un frein aux intempérances de leur langue, ils se récrient comme si on les écorchait, tandis qu'il n'y a d'écorché la plupart du temps que le Français.

Ils ferment la bouche aux réclamants par un argument sans réplique : les besoins de la cause !

Un avocat dénature les faits à plaisir et affirme sans rougir les mensonges les plus exorbitants. — Besoin de la cause.

Vous vous indignez, vous croyez le déconcerté par une dénonciation bien motivée, il vous écrase, s'il le faut, du poids de sa parole d'homme. Qu'est-ce qu'il a de plus ou de moins, pour un homme qui a tant fait pour son pays, pour son pays ?

M. Chateaubriand, descendant par vocation de la veuve et de l'orphelin, ne se contentait pas de se plaindre, il se plaignait par dessein du voleur qui les a mis dans l'impossibilité de payer en les dépoignant, déverse toute sa sévérité sur l'intéressé, sur l'orphelin étourdi. A qui la faute si on les a volés ? Pourquoi étaient-ils allés prendre l'air comme des flâneurs fainéants, au lieu de veiller sur leur maison, de garder avec soin leur petit trésor ? Si quelqu'un est à plaindre, n'est-ce pas ce pauvre voleur, réduit à braver la loi pour vivre ? N'est-ce pas affreux de penser qu'il lui a fallu, dans son désespoir, ne reculer devant aucune circonstance aggravante, pénétrer la nuit, avec effraction et à l'aide de fausses clés, dans ce domicile si imprudemment abandonné, et cela au risque de n'y trouver aucune compensation au péril qu'il a affronté ! car, s'il a fait main-basse sur une somme assez ronde, il aurait pu aussi bien se contenter de voler un billon. L'argent, il voulait en faire l'usage le plus honnête, il s'est servi pour payer son avocat). — Besoin de la cause.

L'homme que vous voyez devant vous, confus et repentant, est un modèle de piété filiale.

— Mais il est accusé d'avoir frappé sa mère lundi dernier.

— C'est la première fois (de la semaine) Et d'ailleurs, messieurs, il n'était pas dans son état normal, il n'avait pas la conscience de ce qu'il faisait.

— Cependant, aucun témoin n'a déclaré qu'il fût ivre.

— Raison de plus. Mon client est sujet à une faiblesse. Hélas ! c'est la condition de notre être... Heureux, messieurs, ceux qui n'ont qu'une faiblesse ! La sienne est de se livrer à la boisson. Je ne l'approuve pas, je le blâme, au contraire ; mais je constate ce qui est. L'habitude, vous le savez, est une seconde nature. L'état normal de mon client, c'est l'ivresse. Sa raison n'est jamais plus droite que quand il marche de travers. A jeun, il ne se connaît plus. Or, par une fatalité déplorable, il n'avait encore rien pris le jour où sa main s'est fourvoyée d'une manière si funeste. Je le répète, il ne savait pas ce qu'il faisait. L'action est coupable, l'intention était innocente. — Besoin de la cause.

Il n'est pas un scélérat endurci qui ne trouve, pourvu qu'il ait de l'argent, un avocat prêt à le proclamer digne du prix Monthyon. — Besoin de la cause.

Cet optimisme imperturbable a du moins son côté comique. Mais la médaille à son revers. — Besoin de la cause.

Si certain avocat recèle dans son cœur des trésors inépuisables d'indulgence au service du criminel, s'il présente comme un or, pur de tout alliage les antécédents les plus déplorables, en revanche il n'hésite pas à faire peser des soupçons injustes, à émettre des insinuations perfides sur

les plaignants, sur les témoins dont la déposition est nuisible à sa cause. Il les insulte par son langage, il les insulte plus encore par ses réticences calculées. Et le président l'écoute de sang-froid, et il ordonne à l'insulté de ne pas interrompre. — Besoin de la cause.

Si du moins cette sévérité, si cette indignation étaient sincères, elles ne feraient tort qu'au jugement de l'avocat... et à la réputation de la personne calomniée. Mais il ne pense pas plus le mal qu'il dit de son adversaire que le bien qu'il dit de son client. A la sortie de l'audience, il évite de saluer le petit saint qu'il vient de canoniser, et il recherchera la société du gredin par lui criblé de coups de langue venimeux. — Besoin de la cause.

L'avocat oublie trop souvent qu'il a un devoir à remplir, et non un rôle à jouer. Il considère comme le suprême talent de savoir simuler avec une égale perfection le rire, les larmes, la pitié, la fureur, selon les besoins de la cause.

Si Protée, de mythologique mémoire, existait de nos jours, il ferait un délicieux avocat.

(Charivari.)

NOUVELLES A LA MAIN.

* * Tout dernièrement, à une soirée d'ambassade, une grande dame qu'il serait par trop cruel de désigner, fit de telles avances de coquetterie au jeune neveu d'un de nos généraux, pair de France, que le pauvre adolescent, — cet âge est imprudent, — se laissa aller au piège qu'on lui tendait. Voilà donc œillades de se croiser et douceurs de s'échanger.

Cependant, ce joli petit manège avait été remarqué, et un officieux ami s'empressa d'aller prévenir le général, qui faisait sa partie de wisth dans une pièce voisine.

Le général quitte aussitôt la table de jeu, passe dans le grand salon, et d'un geste impératif appelle son neveu dans l'embrasure d'une fenêtre.

— Monsieur, lui dit-il d'une voix sévère, sans s'apercevoir qu'un groupe de cinq ou six personnes placé près de là peut l'entendre, Monsieur, qu'est-ce qu'on vient de m'apprendre ? Vous vous donnez les tons de faire du scandale ici !

— Moi ? mon oncle...

— Oui, moi, mon oncle ! Ne faites donc pas le petit hypocrite. Comment, vous vous permettez de compromettre M^{me} de..., la femme d'un de nos collègues, d'un de nos amis !

— Mais, mon cher oncle, est-ce dont un crime de croquer d'une pauvre femme vieille et laide ? Je suis bien excusable...

— Imbécile ! c'est au contraire, si M^{me} de... était jeune et jolie qu'on pourrait t'excuser.

(Corsaire-Satan.)

* * Le *Steeple-chase* qui a eu lieu dernièrement à la Croix de Berny, n'a pas été beau, au dire des sportsmen : Il n'y a eu personne de tué !

Un misanthrope spirituel traduit ainsi les mots du *turf* :

Steeple-chase, Stupide chose.
Gentlemen-riders, Gentilshommes risibles.

Un autre misanthrope définit ainsi le *Steeple-chase* : Une course de quadrupèdes qui attire et fait courir un nombre infini de bipèdes.

(Idem.)

* * Dernièrement, dans un salon où il était question de la pairie, une femme d'esprit s'écria :

— Pour ma part, j'ai connu un pair de France qui a volé une montre. Ces paroles provoquèrent un grand éclat de rire. Oh ! et de Ah ! mais la dame, loin de s'effarayer :

— Oui, messieurs, poursuivait-elle, M. de D... qui fit comme a volé une montre. Je peux le dire maintenant qu'il est mort et voici en quelles circonstances :

M. de D..., très-galant homme du reste, avait une femme fort jolie et fort coquette. Dieu veuille avoir son âme. Or, le marquis de L..., également mort — l'histoire date de trente ans, était amoureux fou de la comtesse. Le marquis avait apporté de Londres une montre, petit chef-d'œuvre de l'art. Il la montrait à tous ses amis, et le comte de D..., qui raffolait de ce bijou, avait manifesté plus d'une fois l'intention de la lui acheter. Un jour, il entre inopinément dans le boudoir de la comtesse.

— Tiens, fit-il en s'approchant de la cheminée, voilà la montre de ce charmant marquis : il me l'envoie donc en cadeau ! c'est une charmante surprise. Puis, s'adressant à la comtesse : — Madame, ajouta-t-il en mettant la montre dans sa poche, c'est certainement à vous que je dois ce joli cadeau ; je sais, le marquis ne vous refuse rien.

Cela dit, le comte s'en alla, et jamais il ne fut question du marquis entre lui et sa femme. Seulement, il garda la montre, et de temps à autre, avant de sortir, il pria sa femme de regarder sur la montre du marquis l'heure qu'il était.

— Voilà un mari vraiment gentilhomme, répondit un jeune apprenti journaliste, mais cela ne vaut pas encore le mot suivant dit par un pair de France, vivant et bon vivant.

Assis devant la cheminée et tisonnant le feu, sa jeune femme, s'élançant comme une furie dans la chambre, et tenant un journal à la main s'écria : Avez-vous lu la nouvelle ? M. Alfred se marie ! Le jeune Alfred de... que je vous ai présenté. Quelle infamie ! quelle sottise ! Mais... répondit le pair de France en jetant un regard calme et malicieux sur la femme. Après tout, il ne pouvait pas vous épouser !...

(Idem.)

* * * Nous nous promenions l'autre jour sur une ligne de chemin de fer, quand nous fûmes arrêtés court par une inscription latine, placée à la porte d'un cabaret, au-dessous d'un badigeon ayant la prétention de représenter un berger et une bergère ; voici ce qui était écrit : — *O deus amen !* Curieux d'avoir la clef de cet hiéroglyphe en langue cicéronienne, nous primes des informations auprès du tavernier, qui nous dit gravement : Si vous saviez seulement épeler, vous sauriez que ces mots signifient : *Aux deux amants* ; il n'y a qu'à lire.

(Idem.)

* * * Après un souper où l'un de nos plus féconds écrivains avait déployé toute sa verve et tout son esprit, un des convives, collectionneur monomane que le romancier ne connaissait aucunement, lui demanda comme une faveur quelques lignes de son écriture — Mon Dieu, Monsieur, lui répondit celui-ci avec une parfaite gravité, rien de plus facile ; voici l'adresse de M***, huissier, rue.... Cet estimable officier ministériel a dans son dossier une obligation en souffrance de 500 francs soustrite par moi. La signature et le billet sont entièrement de ma main. On ne dit pas si le collectionneur a poussé jusqu'à cette limite la manie des autographes.

(Idem.)

* * * Le savant comte d'A... est sans contredit l'homme le plus distraît de France et de Navarre. Il y aura lundi quinze jours, comme il passait dans la rue de Richelieu avec un de ses amis, le chevalier D..., celui-ci lui demanda par hasard si c'était bien effectivement dans la maison voisine de la fontaine qu'était mort Molière ?

— Comment ! ce pauvre Molière est mort ? répond machinalement le comte, dont l'esprit dans ce moment parcourait sans doute les espaces imaginaires. Eh bien ! j'en suis vraiment fâché ; laisse-t-il du moins quelque chose à sa veuve et à ses enfants ?

(Idem.)

LES DANGERS DE L'EXPOSITION.

UN jeune homme, M. Ludovic N... partit pour l'Italie au commencement de l'année dernière. Peu de temps avant ce voyage il avait fait faire son portrait, en donnant au peintre l'autorisation de l'exposer. Pendant son absence, un de ses parents qui habitait la province, arrangea pour lui un mariage très-avantageux. Le voyageur parisien reçut à Naples les premières ouvertures de ce projet, qui devait être, après son consentement, une affaire à peu près décidée. Il ne pouvait guère hésiter, car la jeune personne proposée, Mlle Caroline... avait de remarquables qualités aimables qui lui étaient connues. M. Ludovic accepta donc de bon cœur, car il ne connaissait pas la demoiselle, qui de son côté ne l'avait jamais vu : pour lier connaissance, il écrivit à sa future belle-mère plusieurs lettres qui donnèrent une bonne opinion de ses sentiments et de son esprit. Mais cela ne suffisait pas.

Une héritière n'épouse pas les yeux fermés. Mlle Caroline voulait croire que M. Ludovic était un jeune homme d'une figure agréable et d'une tournure élégante, mais elle se réservait d'en juger par elle-même avant de dire son dernier mot. De graves intérêts qui avaient appelé le voyageur en Italie devaient l'y retenir encore deux ou trois mois, malgré tout le désir qu'il avait de hâter son retour. Pendant ce temps, Mlle Caroline pria sa mère de la conduire à Paris, afin de prendre d'avance l'air et les manières du pays où le mariage allait la fixer ; on se rendit à ce vœu si naturel ; la mère et la fille eurent bientôt fait leurs préparatifs. — « Je regrette de ne pouvoir vous accompagner, leur dit le parent qui avait arrangé le mariage ; j'aurais voulu vous présenter moi-même, mon cousin à son arrivée, mais en attendant le moment où vous le verrez, vous pourrez prendre une idée de sa personne par son portrait, qui est exposé au Salon. »

Dans une de ses lettres, M. Ludovic avait parlé de ce portrait, dont il vantait surtout la ressemblance ; mais ce qu'il ignorait, en sa qualité d'absent, c'était une déplorable erreur qui s'était introduite dans le livret. Le peintre qui avait fait son portrait en avait exposé plusieurs autres, et chacun était accompagné du nom du modèle ; mais soit qu'il se fût trompé dans l'indication de ce nom, soit que l'erreur vint des employés qui numérotent les tableaux, il y avait eu confusion entre deux portraits, deux numéros et deux noms. Ces sortes d'accidents se rencontrent quelquefois à l'Exposition, et souvent on en a cité d'assez piquants exemples.

Dès le lendemain de leur arrivée à Paris, Mlle Caroline et sa mère se

rendirent au Louvre. Guidée par une curiosité légitime, la jeune personne cherchait l'image de son prétendu. Ses regards se promènèrent longtemps sur des toiles qui lui étaient indifférentes. Tout à coup elle s'arrêta interdite et troublée. Par l'effet de l'erreur dont nous avons parlé, le nom de Ludovic N... correspondait dans le livret au numéro placé sur le portrait d'un autre personnage ; — et cet autre était jeune aussi, mais parfaitement laid.

— Voyez ma mère, c'est lui ! dit la jeune fille d'une voix émue, en montrant le fatal portrait.

— Lui ? de qui donc veux-tu me parler ?

— De celui que vous me destiniez pour époux. Vous partagez ma surprise, n'est-ce pas ? Mais le moindre doute est impossible. Regardez le livret au numéro indiqué. Le nom et le prénom de M. Ludovic sont là en toutes lettres, et c'est bien le peintre dont il nous a vanté le mérite dans l'art de la ressemblance. Il n'y a pas même moyen de supposer que l'artiste ait eu le tort de l'enlaidir, puisque M. Ludovic, de son propre mouvement et avec une modeste franchise, a déclaré la copie exactement conforme à l'original. Jamais je n'épouserai cette figure-là !

En face du portrait trompeur, une bonne mère ne pouvait penser à combattre une résolution si nettement exprimée. Mlle Caroline voulait que le projet de mariage fût rompu sur le champ et d'une façon éclatante, mais le motif de la rupture, très-péremptoire pour une jeune fille, n'était pas de ceux que l'on peut présenter sans déguisement. Il était difficile de dire au parent qui avait négocié le mariage : « Nous refusons le prétendu parce qu'il n'est pas assez joli garçon. » Il n'y avait guère moyen d'écrire à M. Ludovic : — « Ne vous pressez pas de revenir ; nous ne voulons plus de vous parce que votre figure nous déplaît. » La mère, prudente et sage, aima mieux y employer d'habiles ménagements et rompre peu à peu, de façon à ne blesser aucune susceptibilité.

Elle entama donc une correspondance savante et diplomatique ; quelques difficultés d'un ordre sérieux furent adroitement soulevées ; mais la jeune fille, craignant de voir l'original du portrait, voulut faire valoir les engagements pris, voulut mettre entre elle et lui une barrière insurmontable ; elle ne se sent sauvée qu'en se mariant. Jolie et riche, elle pouvait appeler de nombreux concurrents ; mais tel était son empressement, telle était sa peur, qu'elle ne se donna pas le temps de choisir : elle épousa le premier qui se présenta, mari médiocre sous tous les rapports, mais pourtant bien moins disgracieux que le portrait en question.

Au dernier bal de l'Hôtel-de-Ville, dans les populeux salons de M. de Rambuteau, Mlle Caroline, devenue Mme..., dansait avec un très-agréable homme qui lui dit :

— Me pardonnerez-vous, madame, d'avoir osé vous engager ? Je n'ai pu m'en défendre, tout en m'avouant que ce pouvait être de ma part une inconvenance et une témérité.

— Comment cela ? Je n'y vois rien de téméraire ou d'inconvenant.

— Cependant, après ce qui s'est passé entre nous...

— Je ne sais ce que vous voulez dire, monsieur ; je vous vois aujourd'hui pour la première fois.

— Sans doute ; mais vous me connaissez sans m'avoir vu : je suis Lu-

— Moi-même, madame.

— Je ne comprends pas cette plaisanterie.

— Rien n'est plus sérieux, rien n'est plus réel. Je suis l'homme dont vous avez refusé la main.

— Quoi ! vous êtes M. Ludovic N..., dont le portrait était au Salon de l'année dernière ?

Ce mot de portrait amena une explication qui n'avait pas eu lieu jusque-là. Tous les faits furent rétablis dans leur véritable jour, et les regrets éclatèrent.

— Hélas ! dit le jeune homme, à mon retour d'Italie, quelques-uns de mes amis m'ont parlé de cette erreur commise au sujet de mon portrait, mais j'étais loin de supposer que je lui devais mon malheur !... Oui, mon malheur, reprit-il, car maintenant que je vous ai vue, je sens que je ne me consolerais jamais !

Et après un instant de silence expressif il ajouta :

— Ce fatal portrait qui avait pris mon nom était donc bien laid ?

— Jugez-en, répondit la jeune femme, puisque j'ai préféré à mon mari, ce monsieur qui causé près de cette figure, un officier de la garde nationale.

— Quoi ! moins bien que cela ? dit-elle concevant votre refus !

Les regrets du jeune homme étaient sincères, car non seulement Mlle Caroline était charmante, mais encore peu de temps après son mariage, elle avait réalisé toutes ses espérances de fortune en héritant d'un oncle qui lui laissait plus de cent mille écus. De son côté, la jeune femme ne pouvait se défendre d'une comparaison entre le mari qu'elle avait pris et celui qu'elle avait refusé. — Ainsi l'erreur avait été funeste à tous deux, et cette erreur qu'ils déploiraient ne serait pas avenue si l'on imposait aux portraits du Salon l'obligation de garder l'anonyme.